

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 122

MONTRÉAL, LE VENDREDI 26 MAI 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Les sondages tyranniques?

Un juge ontarien maintient la loi fédérale qui interdit la publication de sondages électoraux trois jours avant le scrutin. Déboutés, les médias devraient en appeler de cette décision qui limite indûment l'information à un moment on ne peut plus névralgique.

**L'**interdiction de publier des sondages dans les jours précédant une élection fédérale ne porte pas atteinte aux libertés constitutionnelles, estime un juge de la province voisine. Selon le magistrat William Somers, cette restriction temporaire est une limitation raisonnable en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Ainsi, la liberté de la presse et des autres moyens de communications ne peut être restreinte que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Dans sa décision du 15 mai, le juge Somers déboute donc les chaînes de journaux Thomson et Southam; elles font valoir que la loi fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier 1993 à la suite des recommandations de la Commission royale Lortie en 1991, porte atteinte à la Charte de 1982. Car elle force les électeurs à se fier à de l'information dépassée, des rumeurs et des commentaires erronés, au moment de faire leur choix définitif.

Le juge rejette cet argument. Il affirme que la période électorale n'entraîne pas pour autant un débat illimité et sans aucune contrainte. À preuve, il y a des restrictions concernant la publicité et les dépenses des tiers. Il admet qu'il n'y a pas de consensus quant à l'effet des sondages sur les électeurs. Il relève que 80 % des Canadiens sont au fait des sondages électoraux et peuvent donc en être indûment influencés. Il en conclut qu'une courte période de repos (trois jours) est un compromis raisonnable entre l'interdiction totale des sondages et leur publication sans aucune contrainte. Il appuie son jugement sur le fait qu'il y a des restrictions semblables dans plusieurs pays et même, au Canada, en Colombie-Britannique.

Ce jugement en première instance soulève un débat fondamental quant à la liberté d'expression. Ainsi que les deux chaînes l'ont fait valoir, l'interdit de publication, si limité soit-il dans le temps, restreint l'information à une élite politique qui a les moyens de se payer des sondages privés, sans quelque restriction que ce soit, pour son usage exclusif. En d'autres termes, pour être valable, l'interdit devrait d'abord et avant tout s'adresser à ceux qui utilisent le plus les coups de sonde ponctuels, à savoir les partis politiques et leurs appareils.

Il est évidemment impossible de mettre en œuvre une réglementation aussi ridicule, d'autant plus que les frontières, à l'ère de l'explosion de l'information tous azimuts, ne sont pas étanches. Qu'on le veuille ou non, sous le manteau ou au grand jour, les manchettes des sondages circulent plus ou moins librement, quels que soient les interdits de dernière heure. On vient tout juste de le constater à l'occasion des présidentielles françaises.

Pourtant, demain, au conseil national du PQ, les militants de l'Acadie proposeront que la publication de sondages soit interdite durant le mois (sic) précédant une élection ou un référendum. Aberrant et ahurissant. On veut réserver les primeurs les plus névralgiques aux initiés et à ceux qui sont déjà fort bien informés, les surinformant ainsi davantage tout en laissant dans le noir les simples électeurs. Curieuse attitude envers ceux que l'on prétend informer au maximum en vue d'un choix éclairé!

Influence indue, prétend le magistrat ontarien. Alors donc! Les sondages électoraux sont un élément d'information parmi plusieurs autres qui influencent les électeurs. Et pourquoi pas? Par l'écoute des politiciens et la lecture des programmes, les échanges en famille ou les discussions entre amis, les influences sont multiples et contradictoires sur les électeurs, bombardés de toutes parts.

Des effets, bien sûr qu'il doit y en avoir. Mais ils sont énormément difficiles à mesurer. On peut présumer qu'ils jouent dans toutes sortes de directions, au gré de l'humeur des électeurs, finissant en quelque sorte par s'annuler. Prétendre que les électeurs sont si influençables, si impressionnables qu'il faille les prémunir ou les protéger de toute influence tyrannique, c'est emprunter une voie sans limite quant aux contraintes et restrictions à imposer à ces pauvres chéris, comme l'ironise *The Globe and Mail*. À preuve, par l'absurde, la résolution péquiste. Espérons qu'elle fera long feu.

Des abus dans les sondages, des distorsions dans les questions et dans les résultats? Nul ne saurait le contester. Ce n'est pas une raison pour les limiter, ne fût-ce que pour trois jours, aux initiés, aux stratèges, aux dirigeants politiques. En cette matière comme en d'autres, l'excès de liberté est préférable à sa carence. La pléthore de renseignements qui s'entrechoquent vaut certes mieux que la sécheresse des censeurs, si temporaire soit-elle.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas de règles ni de normes? Au contraire, il en faut, et de très exigeantes, mais mises au point et en vigueur par les entreprises, les propagandistes et les médias. Si les balises sont rigoureuses et les paramètres sévères, le sens critique des électeurs sera respecté. Comme il se doit. Sans la béquille législative ou judiciaire.

POLITIQUE

### Loi 102: Parizeau met de l'eau dans son vin

PAGE A 4



MONTRÉAL

### Une grève d'avocats paralyse le Palais de justice

PAGE A 3

VISAS

### Lanaudière sur une note d'été

PAGE B 5

## Susan Thibaudeau déboutée

### Sitôt rendu le jugement de la Cour suprême, Québec et Ottawa s'engagent à corriger les lois régissant les pensions alimentaires

JEAN DION ET MICHEL VENNE DE NOS BUREAUX D'OTTAWA ET DE QUÉBEC

Susan Thibaudeau n'a pas obtenu gain de cause devant la Cour suprême, mais le débat sur l'imposition des pensions alimentaires est définitivement revenu sur le terrain politique.

Autant le ministre fédéral de la Justice,

Allan Rock, que le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, ont annoncé leur intention de modifier les législations régissant les pensions alimentaires dans le sens des démarches de cette mère de deux enfants, divorcée en 1987 et qui revendiquait depuis plus de cinq ans de ne pas payer d'impôt sur la pension que lui remettait mensuellement son ex-mari.

Hier, le plus haut tribunal du pays jugeait que l'Etat est en son plein droit et ne cause

aucun préjudice lorsqu'il impose les pensions alimentaires versées par un parent à un ancien conjoint pour subvenir aux besoins des enfants dont ce dernier a la charge.

Le jugement, divisé selon le sexe (cinq juges masculins pour, deux juges féminins contre), renverse un verdict précédent de la Cour d'appel fédérale.

VOIR PAGE A 12: THIBAudeau

VOIR AUSSI EN PAGES A 4 ET A 10

- Susan Thibaudeau n'en croit pas ses oreilles
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: progrès dans la dissidence
- Un autre jugement de la Cour suprême accorde une demi-victoire aux gays et lesbiennes

## Ils s'en vont à Denver

### Les Fleurdelisés vendus pour 75 millions \$ US

Les Nordiques de Québec ne sont plus. Joe Sakic, Stéphane Fiset et les autres poursuivront leur carrière à Denver dès la saison prochaine. Comsat Video Entreprises a fait l'acquisition des ex-Fleurdelisés au coût de 75 millions \$ US. Le paysage du hockey professionnel québécois est désormais l'affaire d'une seule ville.

«Les Nordiques, c'est toute ma vie. Il y aura un vide incroyable et l'ajustement sera horrible.» — Marcel Aubut

«Il fallait maintenir un certain équilibre, on a essayé, ça n'a pas marché.» — Jacques Parizeau

«Ce qu'on perd, présentement, c'est le plateau de tournage d'un spectacle de sport professionnel et l'équipe qui est la source de ce spectacle.» — Jean-Paul L'Allier

BRIAN MYLES LE DEVOIR

La vente du club de hockey professionnel Les Nordiques de Québec, annoncée hier à l'hôtel Le Concorde, a suscité de vives réactions, aussi bien dans l'entourage du Colisée que dans celui du Parlement. L'impuissance, la colère et le désarroi régnaient dans la Vieille Capitale, où personne ne demeurerait indifférent face à la mort de l'équipe.

Dans une déclaration diffusée en direct à travers le Canada, le président de l'équipe Marcel Aubut a ren-

VOIR PAGE A 12: DENVER

## Aubut enterre les Nordiques



Une centaine de personnes protestait, hier, devant le Colisée de Québec, contre le déménagement des Nordiques. Mais c'était trop peu, trop tard. Le président de l'équipe, Marcel Aubut, annonçait au même moment la vente des Fleurdelisés à un groupe de Denver, au prix de 75 millions \$ US.

«Les Nordiques, c'est toute ma vie», a dit Marcel Aubut, qui blâme les gouvernements du départ du club de hockey. À l'Assemblée nationale cependant, le premier ministre Jacques Parizeau estime avoir tenté pour sauver les Nordiques. Toujours est-il que dans la Vieille Capitale, le hockey professionnel n'est plus qu'un souvenir.

PHOTOS PC

## Québec accuse les syndicats de monnayer la souveraineté

MICHEL VENNE ET PAUL CAUCHON LE DEVOIR

Le vice-premier ministre Bernard Landry et la vice-présidente du Parti québécois Monique Simard ont rappelé aux syndicats, hier, leurs engagements envers le mouvement souverainiste en insistant sur le fait que la souveraineté n'est ni monnayable, ni échangeable contre le renouvellement d'une convention collective. Ces réactions sont venues à la suite de critiques sévères formulées par le mouvement syndical envers la réforme des soins hospitaliers qui entraînera la fermeture d'hôpitaux, et à la suite de la décision du conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales, qui regroupe 100 000 syndicats affiliés à la CSN, de se dissocier du mouvement souverainiste.

M. Landry a déclaré à Chicoutimi, où il participait au congrès de l'ACFAS, que «personne ne peut monnayer son appui au destin national. Si on dit qu'il n'y a pas de souveraineté dans un pays où des hôpitaux doivent fermer, il n'y aurait aucun pays souverain sur Terre. Nos amis syndicaux ont le même devoir que nous de regarder les choses selon une échelle de valeurs adaptée».

«Je ne peux pas croire, dit-il, que des gens puissent manquer d'échelle de valeurs au point que leur vote pour un destin national soit conditionné à leur convention collective.»

Dans un entretien avec *Le Devoir*, Mme Simard a rappelé que les centrales syndicales sont membres des Partenaires pour la souveraineté et qu'elles doivent être «cohérentes avec leurs options». «L'option ne peut pas être mise dans la balance avec autre chose, a-t-elle dit. Ce n'est pas échangeable.» Mme Simard croit cependant que le gouvernement a le devoir d'écouter le message que leur lancent les syndiqués. «Il faut aussi respecter les syndicats dans leur rôle qui consiste à

VOIR PAGE A 12: MONNAYER

## Toronto s'empare du Confessionnal

### Le film de Lepage ouvrira le prochain festival torontois: Serge Losique se serait tiré dans le pied

ODILE TREMBLAY LE DEVOIR



Serge Losique, président du FFM.

Cannes — On vient aussi sur la Croisette pour entendre le chuchotement des rumeurs, ramasser des nouvelles au passage. La toute dernière concerne *Le Confessionnal* de Robert Lepage, qui sera lancé à Toronto où il ouvrira le prochain festival au lieu du FFM de Montréal! Le directeur du festival ontarien, Piers Handling, a fait la grande demande et Lepage aurait accepté.

Il semble que Serge Losique, qui désirait ce *Confessionnal* pour ouvrir son propre festival, se soit tiré dans le pied en expédiant au patron de la sélection de Cannes, Gilles Jacob, une copie d'un article de *La Presse* faisant dire à Lepage qu'il préférerait ouvrir la Quinzaine des réalisateurs plutôt que de se retrouver perdu au mi-

lieu de la sélection officielle, ce qui aurait irrité Jacob. L'initiative aurait déçu aux producteurs du film de Lepage. D'où l'exclusion du FFM dans la course au *Confessionnal*!

Plusieurs Québécois à Cannes déplorent que l'*Eldorado* de Binamé n'ait pas été couru par la critique internationale. Sans cette presse, on reste en panne. Binamé est sauvé par le fait que la France a déjà acheté le film en début de semaine. À l'heure d'*Eldorado*, la presse se ruait sur deux films très attendus en compétition: *Le Regard d'Ulysse*, d'Angelopoulos, et *Le Couvent*, d'Oliveira. Ils eussent mieux fait de bouter *Le Couvent* car plus absolu ratage, on en voit rarement.

Dans ce festival on trouve davantage que des films. Des réalités parallèles se côtoient

VOIR PAGE A 12: TORONTO

INDEX

- Agenda .....B9
- Avis publics .....B4
- Classées .....B8
- Culture .....B11
- Économie .....A8
- Éditorial .....A10
- Le monde .....A6
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B8

MÉTÉO



Montréal  
Ciel variable le matin.  
Ensoleillé par la suite. Max: 18

Québec  
Nuageux avec éclaircies. 30 % de possibilité d'averses.  
Max: 15

Détails en B 4

## • LES ACTUALITÉS •



Lucille Teasdale et Piero Corti viennent livrer un message d'espoir

PHOTO JACQUES NADEAU

Témoignage de Lucille Teasdale atteinte du sida

# Ne jamais rendre les armes

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Avec la même ténacité que celle qui l'habite dans son travail auprès des malades en Ouganda, le Dr Lucille Teasdale, rendue plus frêle par la maladie, croit fermement que les personnes atteintes du VIH ne doivent pas rendre les armes et doivent continuer de mener une vie pleine et utile.

Infatigable, le Dr Lucille Teasdale sera sur tous les écrans et toutes les ondes au cours des deux prochains jours, secondée par son compagnon de toujours, le Dr Piero Corti, pour répéter ce précieux message. Invitée à prononcer l'allocution de clôture à la Deuxième Conférence internationale sur la prise en charge extrahospitalière des personnes vivant avec le VIH-sida, le Dr Teasdale, infectée par le virus du sida au début des années 1980 alors qu'elle effectuait une opération chirurgicale à son hôpital de Gulu, en Ouganda, parlera samedi de la façon dont elle fait face à la maladie.

«Je veux dire que même si une personne est séropositive ou atteinte de la maladie — car je suis maintenant atteinte du sida —, c'est possible de continuer à vivre normalement, d'avoir une vie utile, une vie agréable et de ne pas désespérer», confie Lucille Teasdale.

Bien qu'elle ait récemment frôlé la mort — elle a été hospitalisée plusieurs semaines pour une sérieuse pneumonie —, Lucille Teasdale ne démord pas de la passion qui l'habite et continue de voir jusqu'à 150 patients par jour à sa clinique externe de l'hôpital Lacor, à Gulu. À 66 ans, la passionaria de la médecine humanitaire refuse de baisser les bras devant la maladie.

«J'ai moins de force. Je ne suis plus en mesure de faire des opérations durant quatre ou cinq heures, mais je réus-

si à faire six ou sept heures de travail par jour. Je veux dire que le sida est un drame, mais que l'on peut vivre avec cela», ajoute-t-elle, même si elle dit souffrir du cocktail de médicaments qu'elle doit ingurgiter chaque jour pour soigner les nombreuses maladies qui l'assaillent.

Après 34 années passées à soigner ces patients en Afrique, la grande dame voit même d'un œil humble et modeste la maladie qui l'afflige. Le sida est un drame, soit, mais quelques fois relatif face aux nombreuses maladies qui ravagent toujours les pays africains.

«Savez-vous qu'il y a 200 millions de personnes dans le monde qui souffrent de malaria et que deux à trois millions vont en mourir? C'est très grave, ça», lance avec passion la grande dame, qui sera couronnée, le 20 juin prochain, grand officier de l'Ordre national du Québec.

Malgré tout, le sida demeure un problème crucial en Afrique, notamment en Ouganda, l'un des pays les plus touchés par la pandémie sur le continent noir. À l'hôpital Lacor, de nouveaux cas de sida sont diagnostiqués quotidiennement, 15 à 20 % des femmes enceintes sont porteuses du virus et sept à huit jeunes meurent de la maladie à l'hôpital chaque jour, explique le Dr Piero Corti, directeur médical de cet hôpital qu'il a pris en charge en 1961 avec Lucille Teasdale.

Or, là-bas, on dispose de peu ou prou pour soigner les personnes atteintes du sida. Jamais d'AZT ou de DDI, seulement de la pénicilline, affirme Mme Teasdale. Et si les malades résistent aux antibiotiques et aux médicaments courants, aucune autre solution ne s'offre à eux.

Seule consolation, la maladie n'y est pas tabou et n'entraîne pas l'isolement et l'exclusion que connaissent les personnes vivant avec le VIH dans nombre de pays occidentaux. «Les familles supportent les malades et préfèrent souvent les amener à la maison», note-t-elle.

## S.O.S. médicaments

Québec accusé d'inaction par les sidéens

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Le prix faramineux des médicaments demeure un problème de taille et les fonds de dépannage ne suffisent plus à la demande, se sont récriés hier des représentants des personnes atteintes du VIH qui dénoncent l'inaction et la lenteur du gouvernement du Québec à agir dans ce dossier.

Fort présents à la conférence internationale sur les soins aux sidéens qui se poursuit à Montréal, les représentants du Comité des personnes atteintes du VIH (CPA-VIH) affirment que le fonds de dépannage Farha destiné à aider l'achat de médicaments pour les malades — le seul du genre à Montréal — est à bout de souffle.

Ce fonds de dépannage est toujours en attente d'une subvention du gouvernement du Québec, qui tarde à arriver. «Le ministre fait des promesses, mais ne bouge pas», a déploré hier Carl Bousquet, président du CPA-VIH.

À Montréal, chaque mois, quelque 125 personnes atteintes du VIH dépendent de ce fonds pour se procurer les médicaments nécessaires pour traiter les multiples symptômes et infections entraînés par le sida. Jusqu'ici entièrement financé par des dons privés, ce fonds espère toujours un soutien financier de Québec.

«La fondation ne peut plus tenir, les frais sont très élevés. Avec la commission Demers sur les médicaments, on pensait que ce dossier allait se régler», déplore M. Bousquet.

Car aujourd'hui encore, note Carl Bousquet, sida rime avec pauvreté. Et seulement cinq médicaments, dont l'AZT, le DDI, le DDC et certains autres composés chimiques traitent la tuberculose et la pneumonie, sont inclus dans la circulaire des médicaments payés par l'État. Le coût des médicaments préventifs qui aident à améliorer la qualité de vie des malades et retardent l'apparition des symptômes est prohibitif, affirme M. Bousquet. Il peut atteindre 500 à 600 \$ par mois.

Certains médicaments, comme les antifongiques destinés à empêcher les infections par champignons, doivent être pris par les malades pour le restant de leurs jours.

«Il arrive un temps où les gens ont deux choix: manger ou s'acheter les médicaments. Ils choisissent naturellement de manger et se retrouvent plus tard à l'hôpital, avec des problèmes beaucoup plus importants», explique M. Bousquet.

L'autre alternative consiste malheureusement à tomber sous le coup de l'aide sociale pour bénéficier de la gratuité des médicaments, ou à être hospitalisé puisque l'hôpital défraie alors ces médicaments très onéreux.

## Des visées opposées

La Commission des droits de la personne soulève l'illogisme d'une fusion avec la Protection de la jeunesse

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

La Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) estime que certains aspects de la Loi sur la protection de la jeunesse — loi que la CDPQ sera bientôt chargée par Québec d'appliquer — entrent en contradiction avec sa première obligation de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Et ce n'est que l'un des conflits potentiels que la CDPQ envisage si le ministre de la Justice Paul Bégin s'acharne à faire adopter dans les prochains jours son plan de fusion de cet organisme avec la Commission de la protection des droits de la jeunesse (CPDJ).

«Qu'il s'agisse des personnes visées, des objectifs recherchés ou des moyens d'intervention, des différences marquées, porteuses de contradictions, apparaissent entre la Loi sur la protection de la jeunesse et la Charte», tranche la CDPQ dans un avis adopté mercredi et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

«L'impact du transfert vers la CDPQ des mandats actuellement assumés par la CPDJ demeure, à notre avis, à évaluer d'une manière plus systématique qu'il ne semble l'avoir été jusqu'à maintenant.» La Commission des droits de la personne se demande notamment si elle «pourra tenir compte de deux objectifs législatifs différents, de deux missions distinctes, sans pour autant nuire à la réalisation de l'une ou de l'autre».

L'intervention de la CDPQ apporte de l'eau au moulin du mouvement d'opposition qui ne cesse de faire bouillir depuis que le ministre Bégin a déposé son plan de fusion, le projet de loi 79, le 5

avril dernier. Sans compter les employés des deux organismes, ce mouvement compte dans ses rangs trois députés péquistes et une vingtaine d'organisations syndicales et communautaires, dont la CSN, la CEQ, la Fédération des femmes et la Ligue des droits et libertés.

### Problème d'engorgement

En plus de voir une contradiction flagrante dans les mandats des deux commissions, les opposants craignent que la fusion — qui engendrera des économies de l'ordre de 1 million \$ pour Québec — ne compromette encore l'efficacité et la fonction d'enquête de la Commission des droits de la personne, débordée comme elle l'est à la suite des compressions budgétaires des dernières années.

D'aucuns craignent que la fusion des deux organismes ne multiplie les problèmes de gestion

Pour sa part, la CDPQ fait remarquer que la Charte jouit d'un statut quasi constitutionnel, alors que la Loi sur la protection de la jeunesse n'est qu'une simple loi statutaire, sans prépondérance sur les autres lois. Une fois la fusion consacrée, donc, la Commission «exercerait, à la fois, des responsabilités à l'égard d'un texte jouissant de la prépondérance sur les autres lois, et à l'égard d'une loi soumise à cette prépondérance. On constatait

forcément, ici, le caractère hybride du mandat qui serait ainsi confié à la Commission».

La CDPQ est par ailleurs souvent intervenue par le passé pour critiquer certaines dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse qui minaient potentiellement les droits fondamentaux protégés par la Charte.

Ces critiques, dont plusieurs demeurent pertinentes, traitent du pouvoir des agents de la Commission de la protection des droits de la jeunesse d'entrer dans un établissement privé pour «saisir» un enfant s'il existe un motif «raisonnable» de croire que la sécurité de

ce dernier est menacée.

«La marge de manœuvre laissée à la Direction de la protection de la jeunesse pourrait conduire à des situations où seraient inutilement brimés des droits», tant des enfants que des parents, estime la CDPQ dans l'avis rédigé par Me Pierre Bosset, conseiller juridique à la Commission.

La Commission se montre décemment très mal à l'aise devant l'obligation d'administrer une loi qu'elle a souvent critiquée et sur laquelle elle maintient de sérieuses réserves.

### Complémentarité ?

Pourtant, lors du dépôt de ce projet de loi, M. Bégin a prétendu que «non seulement les mandats des deux organismes sont-ils compatibles, mais on peut aussi considérer que leur jonction devrait permettre une meilleure protection des droits de la jeunesse».

Le ministre a précisé que quel que soit l'organisme chargé de veiller aux droits des enfants ou de l'ensemble des citoyens, «il doit toujours tenir compte de la complémentarité entre tous les droits (...) Il est donc toujours nécessaire de peser ces droits et d'en rechercher l'équilibre».

Le gouvernement a toutefois cédé mardi aux demandes de l'opposition libérale, selon lesquelles les opinions de certains opposants au projet de loi devraient être entendues en commission parlementaire, ce qui a été fait mercredi. Cette opposition, ainsi que la grogne émanant des rangs péquistes, aurait réussi, semble-t-il, à faire plier quelque peu le ministre.

«Il y aura certainement quelques amendements qui seront soumis au moment de l'étude du projet de loi article par article en commission», a affirmé hier l'attachée de presse de M. Bégin, Me France Thériault, sans toutefois préciser la portée des changements. Il n'est cependant pas question de faire marche arrière, a-t-elle ajouté. «L'objectif (de fusion) est mainte-

## La CEQ contre le hidjab

Le gouvernement est invité à élaborer une politique religieuse globale

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) s'oppose formellement au port du hidjab à l'école, mais ne tient pas à imposer sa position à l'ensemble du milieu scolaire. Une telle décision relève plutôt de Québec et la CEQ appelle ce dernier à intervenir rapidement pour établir une politique globale sur la question litigieuse des symboles religieux à l'école.

Telle est la position adoptée mercredi soir par la plus haute instance de la CEQ, le conseil général, à la suite d'un débat de plusieurs heures. Bien que l'appel de la CEQ à l'interdiction du port du foulard islamique se distingue des positions adoptées dernièrement par le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne du Québec, la centrale qui représente les enseignants sur la ligne de front de la gestion de la diversité religieuse a estimé que sa portée politique rend intolérable le

port du hidjab.

«Il a semblé à nos délégués que c'aurait été garder le silence sur tout le sens politique du port du voile islamique et sur la montée de l'intégrisme que de laisser croire que ce symbole n'avait qu'une portée religieuse», a déclaré en entrevue la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé.

### Silence du gouvernement

Là où la CEQ rejoint plusieurs autres intervenants dans le débat sur le hidjab, dont le Conseil du statut de la femme, c'est en déplorant le silence du gouvernement péquiste sur cette question.

Le dépôt en février dernier d'un avis juridique de la Commission des droits de la personne, selon lequel l'interdiction du hidjab à l'école constitue une atteinte à la liberté religieuse des élèves, a semé la pagaille dans le milieu scolaire où un méli-mélo de «codes vestimentaires» se contredisent sur cette question.

«Ce n'est pas une chose que l'on

va décider école par école, classe par classe, enseignant par enseignant, a tranché Mme Pagé. C'est le gouvernement qui doit faire un débat sur cette question et établir ensuite une politique claire qui sera reconnue par tous et toutes.»

Une telle politique, selon la CEQ, devrait s'étendre à l'ensemble des questions touchant l'instauration des mesures visant l'«accommodement raisonnable» des diverses pratiques religieuses des élèves.

Pour la CEQ, qui tient à la laïcité de l'école publique, le concept d'accommodement raisonnable a une portée relativement restreinte. La centrale s'oppose notamment à ce que les locaux scolaires soient utilisés à des fins de pratique religieuse, comme c'est le cas dans certaines écoles qui ont aménagé des lieux de prière pour des élèves musulmans.

La CEQ se dit également opposée à la modification du calendrier scolaire pour s'adapter à «une multitude» de fêtes religieuses.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

### APAMM - RS

Association des Parents et Amis du Malade Mental - Rive-Sud

#### SECRÉTAIRE POUR UN OSBL

Sous l'autorité du coordonnateur et de la présidente. D.E.C. secrétariat ou expérience équivalente. Français écrit et parlé: excellent; bonne présentation, sens de l'accueil et de l'écoute; initiative et polyvalence. Connaître Word Perfect 5.2, W.P. Win 6.0, ou Lotus 123 version 4. Atout: connaître comptabilité. Salaire: à discuter; Curriculum Vitae, avant le 3-06-95 à C.P. 21066, Place Jacques-Cartier, Longueuil J4J 5J4.

#### COORDONNATEUR POUR UN OSBL

Sous l'autorité immédiate de l'exécutif, surtout la présidente, selon les objectifs et politiques de l'organisme, planifier, organiser et coordonner les activités des programmes Répét et Entraide; gérer la participation des bénévoles à des tâches planifiées. Bacc. en administration et en psychologie ou expérience équivalente; 5 ans d'expérience; connaître la dynamique familiale relative à la maladie mentale; bonne qualité de communication et d'écoute; animateur; responsable; connaître la comptabilité; français écrit et parlé excellent. Informatique: atout. (Personne, ne répondant pas à un critère, s'abstenir). C.V.: avant le 3 juin à C.P. 21066, Place Jacques-Cartier, Longueuil, J4J 5J4.

Salaire: à discuter.

### Centre hospitalier de Valleyfield

#### RECHERCHE

#### MEMBRES ACTIFS

- Médecins omnipraticiens pour les services d'urgence et/ou d'hospitalisation avec possibilité d'hospitalisation en:

- MÉDECINE
- OBSTÉTRIQUE
- PSYCHIATRIE
- PÉDIATRIE
- SOINS DE LONGUE DURÉE
- SOINS INTENSIFS

La pratique en établissement, entre autres la prise en charge des patients hospitalisés, est reconnue par la RAMQ comme activité médicale particulière pour les omnipraticiens.

Le Centre hospitalier de Valleyfield est un établissement de soins généraux et spécialisés de courte durée situé à 50 km au sud-ouest de Montréal. On y dénombre 314 lits dont 60 lits de longue durée.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec:

Dr Pierre Chamberland  
Directeur des services professionnels  
Centre hospitalier de Valleyfield  
150 rue Saint-Thomas  
Valleyfield (Québec) J6T 6C1  
(514) 371-9925, poste 2018

### POSTE DE PROFESSEUR ADJOINT REMPLAÇANT

Département de Français  
University of British Columbia

Département de français,  
U.B.C. Poste de professeur  
adjoint remplaçant, 1995-1996  
seulement. Doctorat,  
expérience de l'enseignement,  
publications, bilingue. Les  
cours à enseigner incluront la  
théorie littéraire (3e cycle), un  
cours sur le poststructuralisme

en anglais et/ou en littérature  
française du XVIe, plus au  
moins un cours de langue.

Priorité aux Canadiens et aux  
immigrants réçus. Envoyer  
curriculum vitae et faire parvenir  
trois lettres d'appui avant le  
15 juin à:

Valerie Raoul, directrice  
Département de français  
University of British Columbia  
1873, East Mall, pièce 797  
Vancouver (C.-B.) V6T 1Z1  
Tél.: (604) 822-2879  
Téléc.: (604) 822-6675



# LE DEVOIR

# MONTREAL

La Cour du Québec et les cours municipales perturbées

## Le Palais de justice paralysé

Les 331 avocats de la défense ont déclenché une grève illimitée pour protester contre le projet de refonte de l'aide juridique

RACHEL DUCLOS  
LE DEVOIR

Le Palais de justice de Montréal est paralysé. Les avocats de la défense ont entrepris, hier après-midi, une grève générale illimitée afin de protester contre le projet de loi 87 du ministre de la Justice, Paul Bégin, visant à modifier l'aide juridique.

Les 331 avocats membres de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) empêchent le bon déroulement des procédures à la Cour du Québec et aux cours municipales du district de Montréal. Ils bloquent les causes criminelles et pénales qui n'impliquent pas de détenus.

La Cour supérieure et la Cour d'appel ne sont pas touchées. Près de 300 causes par jour s'empileront en attendant la fin du conflit.

Le projet de loi 87, que le ministre Bégin désire faire adopter avant la fin de la session parlementaire, prévoit différentes mesures destinées à sabrer 42 millions \$ dans le budget de l'aide juridique. Les ré-

cidivistes n'auront plus droit aux services fournis par l'État. De plus, les personnes qui ne sont pas passibles d'emprisonnement et qui sont, par exemple, accusées de vol ou de fraude portant sur des biens d'une valeur inférieure à 5000 \$, de voies de fait, de menaces de mort ou de possession de stupéfiants devront se représenter seules, engorgeant le système judiciaire par leur inexpérience.

L'aide juridique traitera 60 000 dossiers de moins par année, selon Gérard Soulière, président de l'AADM. M. Soulière soutient en outre que les conséquences des nouvelles mesures sur la justice seront énormes. «En matière d'agressions sexuelles, une victime d'agression sexuelle pourrait être contre-interrogée par son agresseur allégué.»

Les avocats de la défense exigent d'être réellement consultés quant aux façons d'effectuer des compressions budgétaires. Ils ne croient cependant plus que

le ministre Bégin ait l'intention de les écouter. «Nous sommes allés rencontrer le ministre la semaine dernière. Il n'y a eu aucune discussion. Il est venu nous exposer sa position et même sa détermination à faire passer son projet de loi», explique M. Soulière.

Près de 300  
causes  
par jour  
s'empileront  
en attendant  
la fin du  
conflit

Près de 175 des avocats membres de l'AADM, présents hier à l'assemblée générale, ont voté à l'unanimité en faveur de la grève générale illimitée. Il y a 960 criminalistes de pratique privée à Montréal. L'AADM en regroupe donc le tiers.

Le projet de loi 87 ampute une bonne part des revenus des avocats de pratique privée, qui se font annuellement confier des mandats de l'aide juridique pour une valeur de 38 millions \$. Ils soutiennent ne pas se battre pour leur propre cause mais pour les plus démunis de la société qui n'auront plus droit à un avocat.

«C'est de l'argent de moins que les avocats vont recevoir de l'aide juridique,

mais ça ne veut pas dire que c'est de l'argent perdu par les avocats, argue M. Soulière. Une proportion des gens qui n'auront plus droit à l'aide juridique vont quand même payer leur avocat.»

Le mouvement de grève générale illimitée risque de s'étendre d'ici peu de temps au reste du Québec. Les avocats du district de Bedford ont voté en faveur de la grève générale illimitée hier. Leurs collègues de toute la province ont manifesté leur mécontentement depuis le début du mois de mai par divers moyens de pression.

De son côté, le Barreau du Québec a déjà vivement condamné le projet de loi 87 en indiquant que l'aide juridique, actuellement un «droit absolu», devient un simple «privilège».

Les grévistes s'exposent à des condamnations pour outrage au tribunal. Ils comptent cependant sur l'appui des juges. «Il y a quelques années, il y a eu une situation semblable et il n'y a eu aucun problème majeur, aucun avocat n'a été condamné pour outrage au tribunal», prétend M. Soulière.

La sanction du comité de discipline

### Radiation temporaire imposée au Dr Bissonnette

PRESSE CANADIENNE

Le docteur Marc Bissonnette a été condamné hier par le comité de discipline du Collège des médecins du Québec à une radiation totale de deux ans, accompagnée d'une amende de 6000 \$ et d'une limitation permanente de son droit de pratique.

Le médecin montréalais de 39 ans a été reconnu coupable par le comité d'avoir commis trois manquements lors d'une intervention chirurgicale pratiquée en juillet 1993 à sa clinique privée, dont un chef pour avoir eu des relations sexuelles avec une patiente alors que cette dernière était inconsciente sous l'effet de l'anesthésie.

Le docteur Bissonnette a été acquitté par la Cour du Québec en avril dernier de l'accusation d'agression sexuelle qui avait été portée contre lui relativement à la même affaire. Lors de ce procès en Cour criminelle, il avait soutenu avoir eu une relation sexuelle consentante avec sa patiente. Outre l'inconduite sexuelle, le comité de discipline lui reprochait également d'avoir été seul avec la patiente durant l'opération et l'anesthésie.

Le docteur Bissonnette dispose d'un délai de 30 jours pour en appeler de ces sanctions. Il pourra d'autre part reprendre sa pratique sur une base limitée dans environ neuf mois puisque la période de radiation s'applique à compter de la date de la radiation provisoire, le 2 février 1994. Il ne pourra cependant pratiquer la chirurgie nécessitant une anesthésie générale qu'en milieu hospitalier. Cette mesure est permanente.

«Le Comité doit s'assurer, pour la protection du public, que cette situation (inconduite sexuelle) ne puisse se reproduire et c'est pourquoi il croit que le permis d'exercice de l'intimité doit être restreint de façon à s'assurer qu'il ne pourra plus procéder à des opérations, traitements ou examens qui nécessitent que ses patients soient sous sédation entraînant une perte de conscience ou de connaissance que dans le cadre du réseau hospitalier», a précisé le comité de discipline.

Le comité a estimé qu'il rendait ainsi une décision «juste et raisonnable». D'une part, a-t-il noté, le fait d'avoir eu une relation sexuelle avec une patiente inconsciente constitue une infraction très grave, mais, d'autre part, «le public a aussi besoin d'un spécialiste de la qualité de l'intimité».

### 2000 manifestants

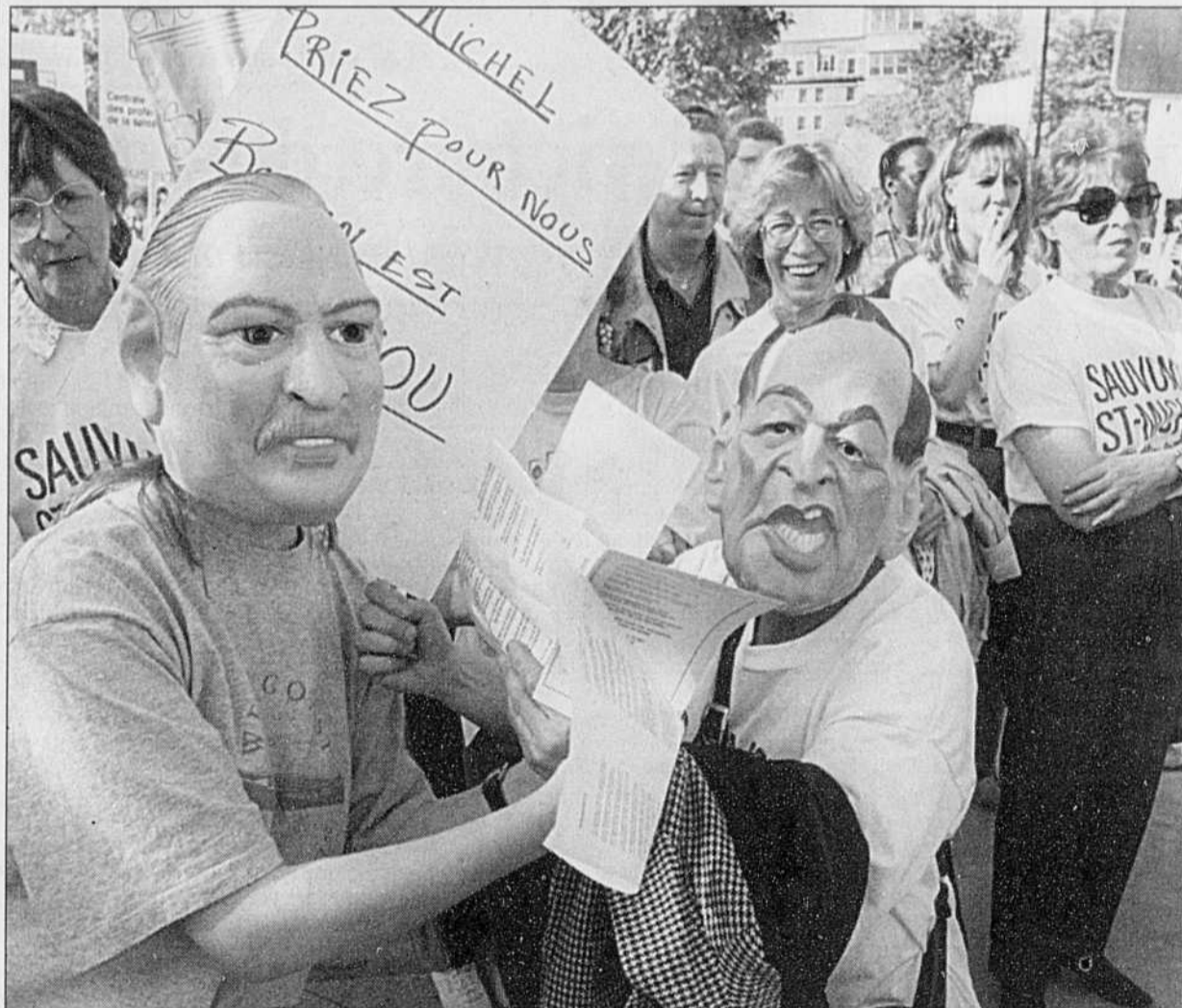


PHOTO JACQUES NADEAU

DES TRAVAILLEURS du secteur de la santé ont manifesté hier soir dans les rues de Montréal pour protester contre la fermeture de neuf hôpitaux annoncée récemment par Québec. Environ 2000 personnes travaillant pour la plupart dans les établissements menacés de disparition, participaient à cette manifestation très bruyante selon ses organisateurs, affiliés à la FTQ et à la CSN. Les compressions gouvernementales devraient toucher plus de 6600 employés. La marche de protestation, qui a débuté au parc Lafontaine vers 18h, s'est terminée devant les locaux de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre, rue Saint-Denis, où se déroulait une réunion du conseil d'administration de l'organisme. C'est là que les dirigeants syndicaux ont encouragé les employés à poursuivre leur lutte. «Si la région de Montréal ne se lève pas, le gouvernement Parizeau va nous passer sur le corps», a dit Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal-Métropolitain (CSN).

EN BREF

### NOUVEAU PAVILLON À L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE

(Le Devoir) — L'Institut de cardiologie de Montréal a désormais un pavillon au nom de Jean-Louis Lévesque, homme d'affaires québécois décédé en décembre 1994, philanthrope et ami du conseil d'administration de l'Institut. Ce pavillon, inauguré hier, servira à abriter de nouveaux laboratoires de recherche clinique et fondamentale, de nouveaux équipements et du nouveau personnel. Parmi les nouveaux laboratoires, on trouve celui de couplage excitation-contraction cardiaque et vasculaire. On y travaille sur une approche thérapeutique, basée sur un contrôle sélectif de la performance mécanique du myocarde et du tonus vasculaire. Cette technique pourrait, selon les représentants de l'Institut, réduire les risques de mortalité et de morbidité associés à l'hypertension, l'angine instable et le reblocage des artères coronaires après l'opération visant à réparer ou remodeler un vaisseau, soit l'angioplastie. Cette thérapie permettrait également d'améliorer les cas de défaillance cardiaque.

Un nouveau laboratoire de fonction ventriculaire mesurera aussi les réactions hormonales au niveau du cœur et de la circulation. La construction du pavillon Jean-Louis Lévesque a été rendue possible grâce aux 15 millions \$ amassés par l'Institut au cours d'une campagne spéciale de financement. Des subventions respectives de 5 millions \$ et de 2 millions \$ sont venues des gouvernements fédéral et provincial.

### HAUSSE DES INVESTISSEMENTS À LAVAL

(Le Devoir) — Alors qu'à Montréal la relance économique n'en est encore qu'au discours, à Laval, on a enregistré en 1994 une hausse de 100 millions \$ des nouveaux investissements, qui sont passés de 330 millions \$ en 1993 à 430 millions \$. Des 306 projets industriels mis en avant, 37 concernent l'implantation de nouvelles entreprises.

C'est ce que révèle notamment le rapport de la Corporation de développement économique de Laval (CODEL), rendu public hier. Le document indique également l'augmentation de 10 millions \$ des investissements dans le secteur résidentiel, par rapport à 1993; le nombre de permis pour la construction neuve et les améliorations locales ont grimpé de 2000 l'année dernière.

### REQUÊTE EN RECOURS COLLECTIF DE L'ACEF

(PC) — C'est au moins 100 000 Québécoises qui seraient potentiellement touchées par le recours collectif que souhaite intenter l'ACEF-Centre de Montréal, au nom de ceux qui ont payé trop cher pour leurs anovulants et leurs narcotiques, en 1988.

Le couple Lucienne Dorion et Florent Gonthier cède donc sa place à l'Association coopérative d'économie familiale, mais continue de s'intéresser au dossier. C'est le 12 mai dernier que les grands de la pharmacie — Cumberland, Groupe Jean Coutu, Uniprix, Pharmaprix, Famili-Prix et Essaim — de même que l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires ont plaidé coupables à l'accusation de s'être entendus pour fixer un prix minimum pour des pilules anticonceptionnelles et des narcotiques vendus sous ordonnance et payés comptant.

Le groupe a été condamné à une amende de 2 millions \$. La somme ne sera toutefois pas versée aux clients lésés. Au nom des consommateurs qu'elle représente, l'ACEF compte demander soit un dédommagement monétaire, soit des mesures réparatrices, comme une réduction du coût de certains médicaments pour une période donnée.

### AFFAIRE BARNABÉ: REPRISE DU PROCÈS LUNDI

(PC) — Le procès des cinq policiers de la Communauté urbaine de Montréal accusés de voies de fait graves à l'égard de Richard Barnabé ne reprendra que lundi. Après avoir fait entendre 26 témoins, les avocats de la poursuite ont déclaré hier qu'ils avaient terminé. Dans l'interval, les avocats des policiers présenteront diverses requêtes au juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, qui préside ce procès avec jury.



PLACE BONAVENTURE

LE SALON  
INTERNATIONAL  
DU DESIGN D'INTÉRIEUR  
DE MONTRÉAL  
1995

7<sup>ÈME</sup>  
ÉDITION

Venez faire le plein d'idées...  
en aménagement et décoration d'intérieur.

- Nouveaux produits, nouvelles tendances
- Plusieurs concepts pour bureau à domicile
- Consultations gratuites offertes par des designers professionnels

JEUDI, 25 MAI - 10h à 19h (sur invitation)  
VENDREDI, 26 MAI - 10h à 15h (sur invitation) - 15h à 20h (ouvert à tous)  
SAMEDI, 27 MAI - 10h à 17h (ouvert à tous)

# LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

# UNE VALEUR SÛRE

EN VENTE DU 19 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN 1995

Québec

INFORMATIONS: 1 800 463-5229 ou (418) 528-1200

# 6 1/4%

La première année



## • POLITIQUE •

### L'AMQ veut des compensations pour le 1 %

LE DEVOIR

L'Association des manufacturiers du Québec a réclamé hier des mesures compensatoires pour les entreprises à la contribution de 1 % de la masse salariale pour financer la formation de la main-d'œuvre imposée par le projet de loi 90 présentement à l'étude à l'Assemblée nationale. Le président de l'AMQ, Gérard Ponton, affirme que l'imposition d'une «nouvelle taxe n'est pas la bienvenue», même si l'AMQ est «en faveur de l'implantation d'une culture de formation continue».

L'AMQ estime qu'en contrepartie du 1 %, les cotisations des entreprises à la caisse fédérale de l'assurance chômage devrait être d'autant réduite. Les entreprises paient 4,2 % de leur masse salariale en primes à l'assurance-chômage, dont le gouvernement fédéral conserve environ 15 % pour financer des activités de formation. M. Ponton incite Mme Harel à reprendre les discussions avec son homologue fédéral pour ramener sous compétence provinciale l'entière gestion des programmes de formation.

MICHEL VENNE  
ET PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le premier ministre Jacques Parizeau a demandé à des avocats de voir si le gouvernement du Québec peut s'en prendre à la concentration de la presse quotidienne au Québec, en vertu de la nouvelle section civile de la Loi fédérale sur les pratiques restrictives du commerce.

M. Parizeau a fourni cette information hier, à l'Assemblée nationale, où a resurgi le débat sur la concentration de la presse lancé par lui-même il y a quelques semaines.

La députée libérale Liza Frulla a demandé à M. Parizeau «où est le problème?» alors qu'au Québec on compte 135 stations de radio, 12 quotidiens, 200 journaux hebdomadaires, 400

Concentration de la presse

## Parizeau a mis des avocats sur le coup

magazines, 30 stations de télévision francophone regroupées en quatre réseaux, trois stations de langue anglaise, huit canaux spécialisés, des canaux thématiques et l'inforoute.

M. Parizeau a répliqué que «tout ce que la députée vient de démontrer, c'est qu'il y a quelques personnes qui contrôlent énormément de médias».

Il a rappelé que l'Assemblée nationale se préoccupe de la question depuis fort longtemps. Il rappelle qu'en 1967, l'Assemblée nationale a autorisé la vente de *La Presse* à Paul Desmarais, mais a empêché que le journal ne soit revendu soit l'approbation des députés.

En 1973, a-t-il aussi rappelé, le gouvernement Bourassa avait empêché Desmarais de faire l'acquisition du *Soleil* de Québec.

Il affirme que jusqu'à tout récemment, la Loi fédérale sur les pratiques restrictives du commerce empêchait les provinces d'intervenir dans ces questions-là. Mais la loi a été amendée récemment, d'où la demande à des avocats de se pencher sur le sujet.

Mme Frulla a demandé si M. Parizeau avait soulevé ce débat dans le but d'intimider les médias et de servir ses intérêts partisans.

M. Parizeau a répliqué que pour intimider le trio Desmarais, Conrad Black et Pierre Péladéau, il lui faudrait «se lever de bonne heure».

#### Landry parle d'éthique

Par ailleurs, à Chicoutimi où il prenait part au congrès de l'ACFAS, le vice-premier ministre Bernard Landry a déclaré «prendre acte de ce que

presque tous les grands journaux du Québec ont des pages éditoriales qui nous sont systématiquement défavorables. Est-ce leur droit? Oui. Est-ce éthique? Je n'en suis pas certain.»

Car, a-t-il expliqué, les codes d'éthique du monde journalistique veulent que «l'intérêt des lecteurs prime sur celui des propriétaires», et il soutient que les propriétaires de *La Presse* et du *Soleil* (les deux cas qu'il a nommés) ne respectent pas leurs propres règles d'éthique dans leurs pages éditoriales, puisque leurs lecteurs seraient majoritairement souverainistes, parce qu'ils sont majoritairement francophones, parce qu'ils sont lettrés et instruits, et parce que les sondages indiquent que l'on trouve un grand nombre de souverainistes chez les francophones instruits.

### Jean Filion soumis à des mesures disciplinaires

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Jacques Parizeau a décidé de sévir à l'endroit du député de Montmorency, Jean Filion, en lui retirant le droit de siéger à la Commission du budget et de l'administration.

De plus, il l'a sérieusement averti de ne pas s'absenter plus de deux fois, d'ici la fin juin, du caucus de l'aille parlementaire et de celui de la capitale nationale, sous peine de suspension.

«Si le député s'absente plus de deux fois, a écrit M. Parizeau dans un communiqué rendu public en début de soirée hier, il signifiera ainsi son désir d'être suspendu des travaux du caucus, et ce, jusqu'à la fin de la présente session.» Pour bien montrer son insatisfaction à l'endroit de son député, qui a décidé, mardi, de s'abstenir lors du vote sur le budget présenté par le ministre des Finances, Jean Campeau, M. Parizeau a aussi demandé de faire en sorte que M. Filion soit désormais assis ailleurs en Chambre. Actuellement, il siège dans la troisième rangée, derrière le ministre des Finances et le premier ministre.

De toute évidence, M. Filion sera relégué loin de l'autre côté de la Chambre, dans les sièges faisant face au président de l'Assemblée nationale et loin des ministres et du chef du gouvernement, qui ne l'aura pas dans son champ de vision lorsqu'il répondra aux questions de l'opposition.

Après avoir énuméré les sanctions appliquées au député, le professeur et économiste Parizeau en a profité pour faire la leçon au député-comptable agréé.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 88 R-0000  
*La maîtrise des intangibles*

**RÉSULTATS**  
Tirage du 95-05-24

**649**

2 5 9 14 44 46

Numéro complémentaire: 42

	GAGNANTS	LOTS
6/6	2	997 390,10 \$
5/6+	9	66 492,60 \$
5/6	244	1 962,00 \$
4/6	14 199	64,60 \$
3/6	272 722	10,00 \$

Vente totale: 14 926 179,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$  
Prochain tirage: 95-05-27

**Extra** Tirage du 95-05-24

NUMÉROS	LOTS
050911	100 000 \$
50911	1 000 \$
0911	250 \$
911	50 \$
11	10 \$
1	2 \$

**TVA, le réseau des tirages**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**Mettez-vous à l'ombre**

**Le chapeau Tilley**

- Il protège contre les rayons UV-A et UV-B • Il flotte
- Il s'attache • Il ne rétrécit pas
- Il est lavable à la machine
- Il est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure • Il est garanti à vie
- Il est assuré contre la perte

T3N



À vous de choisir! Le Tilley est disponible en trois styles et en plusieurs couleurs pour tous les tours de tête. De 45 \$ à 59 \$.

**EMBALLAGE-CADEAU GRATUIT!**

**Tilley Endurables**  
158, ave. Laurier ouest  
272-7791

TÉLÉPHONÉZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE  
1-800-465-4249

# Si vous craignez que le futur système de santé vous traite comme un numéro, composez celui-ci.



La dernière chose que nous voulons, c'est que vous soyez inquiets quant aux soins qui vous seront dispensés dans le futur. Notre travail consiste précisément à en améliorer la qualité. Alors si vous avez des questions, voire des inquiétudes, face aux changements rendus nécessaires dans le réseau montréalais de la santé, appelez-nous.

## LE MONDE

EN BREF

RETOUR AU CALME  
À BUJUMBURA

Bujumbura (Reuter) — La tension est retombée hier à Bujumbura, capitale du Burundi, à la suite d'un discours du premier ministre Antoine Nduwayo, qui a laissé entendre que des miliciens tutsis emprisonnés pourraient être libérés. Après trois nuits de troubles, marquées par des explosions de grenades et des tirs d'armes légères, le discours du chef du gouvernement, diffusé par la radio nationale, a ramené le calme. Le marché central de Bujumbura a pu rouvrir hier après trois jours de «ville morte» qui avaient paralysé la capitale. La milice tutsie sans échec avait organisé cette opération «ville morte» pour obtenir la libération de l'un de ses dirigeants et de 80 de ses membres, incarcérés pour empêcher de nouveaux affrontements avec les Hutus, majoritaires dans le pays.

KIEV MENACE  
LA CRIMÉE

Kiev (Reuter) — Les députés ukrainiens se sont prononcés hier à une large majorité pour l'annulation du référendum constitutionnel prévu le 25 juin en Crimée, estimant que cette consultation répondait à des visées séparatistes. Kiev a donné une semaine aux députés de Crimée pour annuler ce référendum par lequel les électeurs devront se prononcer pour ou contre la réinstauration de la constitution régionale invalidée en 1992 par le parlement ukrainien. L'autre question concerne un projet d'union entre l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie. «Si le parlement de Crimée n'accepte pas nos conditions d'ici le 1er juin, nous prendrons des mesures décisives — notamment l'organisation d'élections législatives anticipées en Crimée», a déclaré Dmytro Stepanyouk, le vice-président de la commission parlementaire chargée de veiller au respect de la

décision des députés de Kiev. Peuplée majoritairement de Russes, la Crimée a été rattachée à l'Ukraine en 1954 et jouit du statut de république depuis 1992.

UN SCANDALE  
FRAPPE L'UNICEF

New York (AFP) — L'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) a entrepris une vaste réorganisation de son bureau au Kenya à la suite de cas flagrants de fraude et de mauvaise gestion, qui ont entraîné le limogeage de huit employés et la suspension de 15 autres. Dans une conférence de presse hier à New York, le nouveau directeur de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy (États-Unis), a révélé les résultats d'une enquête interne de cinq mois, qui a conclu à des «fraudes sérieuses» et à des cas «flagrants» de «mauvaise gestion» dont les pertes sont estimées à environ 10 millions \$. Au total, 24 employés du bureau kenyan de l'UNICEF, dont six fonctionnaires internationaux, sont accusés d'avoir été impliqués dans ce «grave» scandale, qui ternit l'image de l'UNICEF et constitue un «revers» pour l'organisation, a dit Mme Bellamy. Les pertes liées aux cas de fraude (transactions douteuses, fausses factures...) sont estimées à un million de dollars, celles liées à la mauvaise gestion (sur-effectifs, dépenses excessives...) à huit ou neuf millions de dollars, a-t-elle indiqué. Toutes les personnes accusées sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires au Kenya, a précisé le directeur de l'UNICEF. «Ce genre d'attitude est inacceptable», a déclaré Mme Bellamy, en précisant que parmi les fonctionnaires internationaux impliqués, il y avait deux anciens représentants du Fonds au Kenya. Elle a annoncé une vaste réorganisation de l'UNICEF dans ce pays, avec notamment l'arrivée d'un nouveau représentant régional.

## Les Serbes narguent l'OTAN

L'Alliance promet de nouvelles frappes aujourd'hui

Sarajevo (Reuter) — Peu après un raid de l'OTAN contre des objectifs militaires des Serbes de Bosnie, ceux-ci ont riposté en bombardant pendant deux heures, hier soir, cinq des six «zones de sécurité» désignées par l'ONU en Bosnie, a déclaré un porte-parole des Nations unies, Alexander Ivanko.

Des soldats serbo-bosniaques ont par ailleurs entouré des Casques bleus français dans un dépôt d'armes au nord de la capitale bosnienne, faisant planer la menace d'une éventuelle prise d'otages destinée à dissuader d'autres interventions de l'OTAN.

«Cinq des six zones de sécurité ont été touchées ces deux dernières heures par les Serbes de Bosnie», a dit Alexander Ivanko.

«Il y a eu 11 détonations à Tuzla et l'aérodrome (de la base de l'ONU) a été mis en alerte rouge. Un obus est tombé à Srebrenica, cinq à Gorazde et sept à Bihac».

Les Serbes ont aussi tiré sur Sarajevo, où des civils ont été blessés.

Tuzla, Srebrenica, Gorazde, Bihac et Sarajevo font tous partie des «zones de sécurité» désignées par l'OTAN. Seule la petite «zone de sécurité» de Zepa a échappé hier à la riposte serbe.

Ces bombardements sont intervenus quelques heures après un raid aérien opéré hier après-midi par l'OTAN contre deux dépôts de munitions serbo-bosniaques à l'est de Sarajevo. La frappe de l'OTAN avait été ordonnée à l'expiration d'un ultimatum auquel les Serbes ne s'étaient pas soumis.

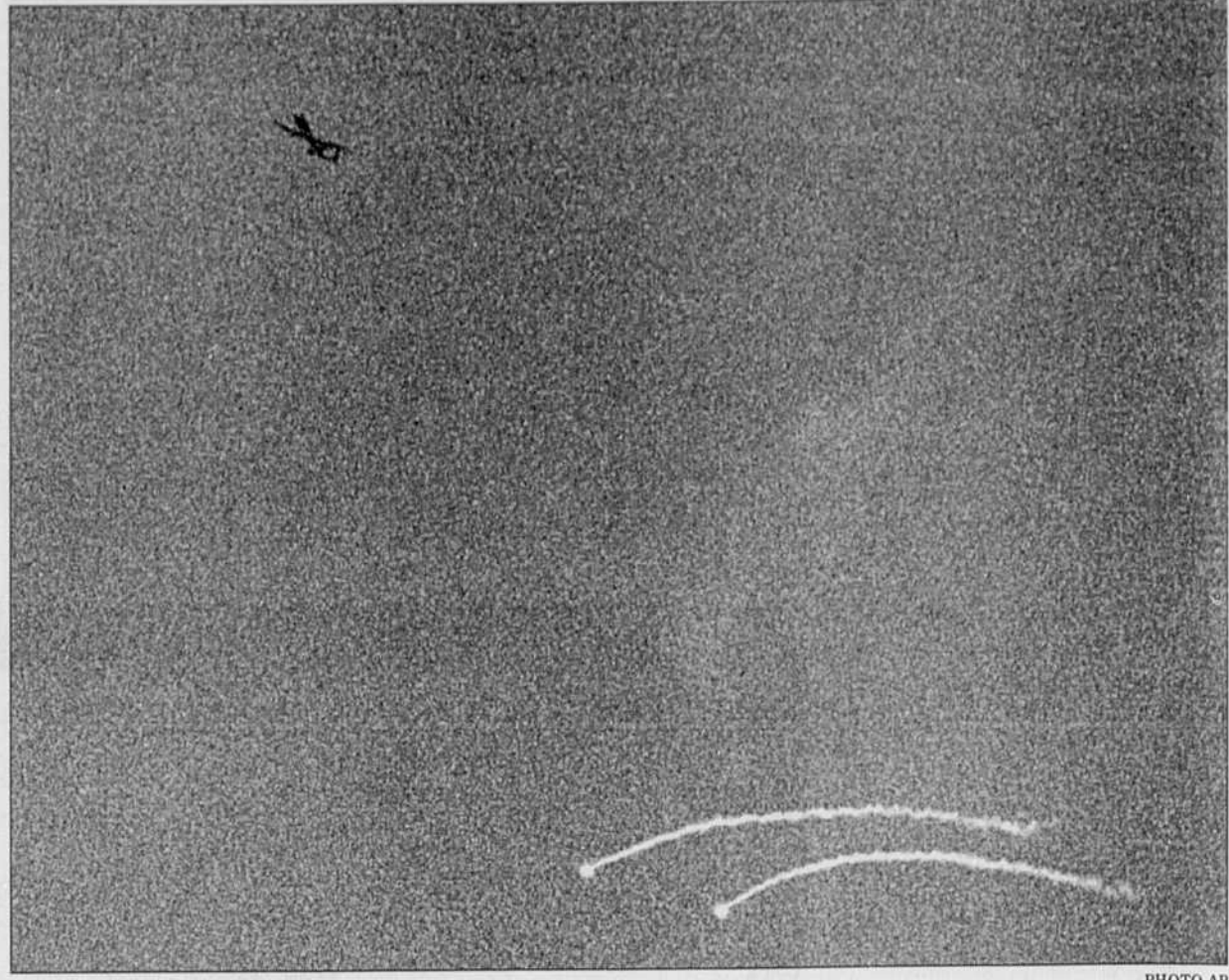
## Ultimatum

Le commandant des Casques bleus en Bosnie, le général Rupert Smith, avait lancé l'ultimatum mercredi aux Serbes, leur intimant de cesser de tirer à l'arme lourde contre Sarajevo et de restituer quatre canons dérobés dans des entrepôts de l'ONU, dans la «zone d'exclusion» d'armes lourdes mise en place dans un rayon de 20 km autour de la capitale bosniaque.

«Il s'agit d'une grave escalade de la part des Serbes de Bosnie», a déclaré Alexander Ivanko en évoquant la riposte serbe d'hier soir.

«Ils ont été mis en garde hier (mercredi) et ils devront subir les conséquences de leurs actes. Notre seule option est de demander que la puissance aérienne soit à nouveau utilisée contre la partie en infraction. Les détails opérationnels sont en cours de discussion».

A Naples, l'amiral américain Leighton Smith, commandant des forces de l'OTAN dans le sud de



Un avion de l'OTAN a lancé des leurres pour éviter d'être touché par des missiles serbes lors d'un raid aérien hier dans la région de Sarajevo.

l'Europe, responsable de l'opération d'hier après-midi, a déclaré que les appareils de l'alliance étaient prêts à recommencer si nécessaire et étaient disponibles «24 heures sur 24» à toute demande de l'ONU.

La frappe a été opérée par des appareils appartenant aux aviations américaine, française, espagnole et néerlandaise.

A Paris, un porte-parole militaire français a précisé que la mission des appareils français et néerlandais avait consisté à prendre des photos au-dessus de l'objectif visé pour s'assurer des résultats de la frappe. Il a indiqué que les armes utilisées étaient des bombes guidées.

L'amiral Smith a déclaré de son côté lors d'un point de presse que six avions de l'OTAN avaient largué 11 bombes de 1000 à 2000 livres sur deux dépôts de munitions à quatre km au sud-est du bastion serbo-bosniaque de Pale.

Il a ajouté que les avions avaient regagné sans encombre leur base en Italie et que des explosions secondaires entendues en provenance d'un des objectifs démontraient qu'il avait été touché.

L'agence serbo-bosniaque SRNA

affirme de son côté, en citant une source militaire serbo-bosniaque, qu'«aucun objectif vital n'a été touché».

Le raid a été lancé quatre heures après l'expiration, hier à midi d'un ultimatum mettant les Serbes en demeure de remettre quatre canons pris dans un entrepôt de l'ONU.

Un second ultimatum adressé par la FORPRONU aux Serbes de Bosnie et aux forces gouvernementales vient à expiration ce midi. Il leur intime l'ordre de retirer toutes leurs armes lourdes de la «zone d'exclusion» de 20 km autour de Sarajevo.

L'amiral Smith a déclaré que ses forces étaient «prêtes à soutenir la FORPRONU si elle demande des raids et si les conditions sont réunies. La nécessité de nouvelles interventions des avions de l'OTAN «dépend entièrement des factions belligères et de la FORPRONU», a-t-il ajouté.

## Satisfaction occidentale

Les autorités gouvernementales bosniaques ont salué l'opération de l'OTAN dans laquelle elles ont relevé un signe du rétablissement de la crédibilité de l'ONU et de l'Alliance.

Au Texas, où il passait la journée, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, s'est félicité du raid en émettant l'espoir qu'un nouveau cessez-le-feu entre les belligères pourrait maintenant être conclu.

A Londres, le premier ministre britannique, John Major a renouvelé hier son soutien total aux forces de l'ONU en ex-Yougoslavie. Mais, a-t-il aussitôt ajouté, si les combats ne cessent pas, les Casques bleus pourraient être contraints de se retirer.

Le président Bill Clinton a pour sa part dit espérer que le raid convaincrat les Serbo-Bosniaques de retirer leurs armes lourdes de la périphérie de Sarajevo. Le général John Shalikashvili, chef d'état-major interarmes, a assuré que la frappe ne constituait pas une escalade de nature à entraîner les forces américaines dans le conflit bosniaque.

En revanche, la Russie a réagi en affirmant que le raid aérien ne ferait que compliquer les efforts visant à établir la paix dans la région.

Dans une déclaration reprise par SRNA, l'armée serbo-bosniaque dénonce la frappe de l'OTAN en affirmant qu'elle était destinée à aider l'armée gouvernementale.

avis de demandes  
relatives à un permis  
ou à une licenceRégie des  
alcools, des courses  
et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CLUB METROPOLIS INC.	Extension des heures de 0900 am à 0500 am dans la nuit du 10 au 11 juin 1995	59, Ste-Catherine Est
9007-9443 QUEBEC INC.	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	801, rue Sherbrooke Est
MERCURI, Francesco	1 Brasserie	825, rue Notre-Dame Lachine
RESTAURANT LA PERLE ROSE DE SZECHWAN INC.	1 Restaurant pour vendre	2035, boul. Edouard St-Hubert
LA SOCIÉTÉ LEMAT INC.	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (Demande corrigée)	8500 Boul. Lévesque Laval
162176 CANADA INC.	1 Bar sur terrasse	955 & 957, Boul. Hôtel de Ville Laval
9012-5568 QUEBEC INC.	1 Restaurant pour vendre	1650, boul. Henri-Bourassa Ouest
2619-9000 QUEBEC INC.	2 Bars dont un sur terrasse	3947, St-Denis
MOLHO, Haim	1 Restaurant pour vendre	5136, ave du Parc
PLACE KATRAVAS INC.	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre	3419, rue Papineau
PAQUETTE, Alfred	1 Restaurant pour vendre	6551, rue Hochelaga

Amazona Sauvage 6551, rue Hochelaga Montréal Dossier: 691-295	1 Bar sur terrasse	Montréal
LE GAMMON CLUB D'ECHECS ET DE BACKGAMMON INC.	Changement de catégorie d'un restaurant pour vendre à Bar	552, Ste-Catherine Est
3100-5184 QUEBEC INC.	1 Bar	4950, rue Hochelaga
9014-4932 QUEBEC INC.	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	806, Décarie St-Laurent
9014-2431 QUEBEC INC.	2 Restaurants pour vendre	Complexe Desjardins suite 202, Montréal
MARSAN, Jeannine	1 Restaurant pour vendre	5745, rue Hochelaga
NATHALIE LEDUC, ANAS BOUZEKRI	1 Restaurant pour servir	263, rue Rielle Verdun
3118207 CANADA INC.	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1421, Ch. Gascon, suite 1 Terrebonne
FILOPOULOS, Anastasios	1 Bar	7295, ave Bloomfield
SERVICE DE BAR BACCHUS INC.	2 Bars dont un sur terrasse	333 rue de la Commune Ouest
3113132 CANADA INC.	1 Restaurant pour vendre	7010, St-Laurent

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

DÉBAT PUBLIC  
SUR L'ÉNERGIE  
AU QUÉBEC

Dans le cadre du Débat public sur l'énergie au Québec, vous êtes invité à assister à la journée de clôture des séances de travail.

LE JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 1995

9 h à 12 h

Le pétrole comme composante  
de l'avenir énergétique

Sylvie Brochu

SOQUIP

Jean-Yves Laliberté

Ministère des Ressources

naturelles

Un représentant de l'Institut

canadien des produits

pétroliers

13 h 30 à 17 h

L'environnement hydrique et l'énergie

Denis Bourret

François Duchesneau

Ministère de l'Environnement

et de la Faune

Gaëtan Guertain

Hydro-Québec

Jean Paradis

Regroupement pour la

protection de

l'Ashuapmushuan

Thrond Berje Larsen

Ministère de

l'Environnement de

Norvège

17 h à 18 h

Conférence

William Shea

Université McGill

18 h à 20 h

Les enjeux et les arbitrages

Guy Duquette

Université de Montréal

Ghislain Fortin

Professeur invité à l'ENAP

Thierry Peauchand

Hautes études

commerciales

20 h

Dîner-conférence

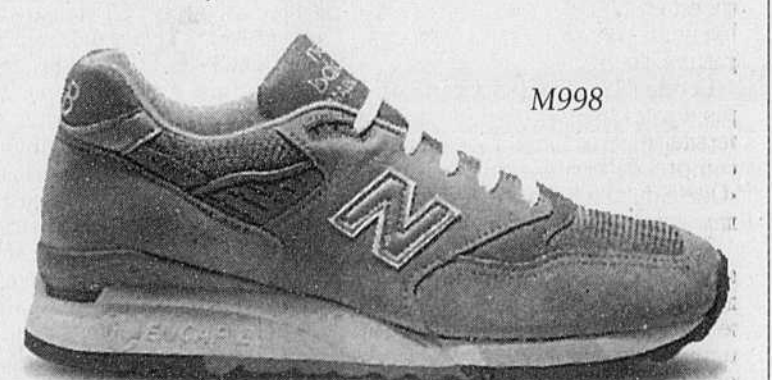
Pierre-Marc Johnson

Université McGill

ENDROIT: Hôtel du Parc, 3625, avenue Du Parc, Montréal

Confirmer votre présence au Secréariat du Débat public sur l'énergie, au  
(418) 644-7062 ou 1 800 646-8868.

Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Ressources naturelles



M998

Meilleur ajustement,  
meilleure performance

Lorsque vous considérez investir dans des chaussures performantes, vous avez raison d'exiger un ajustement parfait. Les chaussures New Balance sont offertes dans une vaste gamme de pointures et de largeurs.

new balance **B**

Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures

MODÈLES ▼ LARGEURS ▶	LARGEURS DISPONIBLES				
	2A	B	D	2E	4E
M998 COURSE					
MK560 TOUT ALLER					
MK650 MULTISPORT					
MK907 DE VILLE					
W998 COURSE					
WK740 MARCHÉ					
WX650 MULTISPORT					

EN STOCK      DISPONIBLE AVEC PLAISIR SUR COMMANDE  
Certains modèles pour hommes jusqu'à pointure 16, femmes 13.



Boutique Courir

Montréal      Laval      Longueuil  
4452, rue St-Denis, 499-9600      2524, Daniel-Johnson (Face au Carrefour Laval) 978-9822      1745, Chemin Chambly (Angle boul. Curé-Pointier) 674-4436



La réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) permet de sauver des vies. Inscrivez-vous à un cours.

Au cœur de la solution!

## LE MONDE

LIBAN

## Hariri forme un cabinet de fidèles

Beyrouth (AFP) — Après quatre jours de discussions difficiles pour former son second gouvernement, le premier ministre libanais Rafic Hariri a réussi à éliminer du cabinet ses principaux détracteurs et à nommer des fidèles.

Le gouvernement est profondément remanié: 14 ministres sur 30 sont des nouveaux venus. Les principaux portefeuilles ne changent toutefois pas de mains, notamment les Affaires étrangères (Farès Boueiz) et la Défense (Mohsen Dalloul).

Dans la nouvelle équipe, où chrétiens et musulmans sont à égalité, tous les ministres chrétiens sont considérés comme des proches de la Syrie alors que l'opposition chrétienne la plus hostile à une trop grande allégeance envers Damas n'est pas représentée.

Le principal succès de M. Hariri est d'avoir réussi à évincer ses deux principaux détracteurs au sein de l'équipe précédente: le ministre des Affaires rurales Soleiman Frangie et le ministre de l'Information Michel Samaha.

Tous deux avaient multiplié les critiques sur le style «autocratique» et les orientations de M. Hariri. Mais ils étaient aussi considérés comme pratiquement intouchables en raison de leurs relations privilégiées avec les plus hautes autorités syriennes.

L'éviction des deux «ministres frondeurs» semble indiquer, selon les observateurs, que le premier ministre a obtenu gain de cause auprès de Damas, la Syrie ne souhaitant pas prolonger plus longtemps un climat politique jugé «déletère» chez son petit voisin dont elle contrôle la vie politique, à moins de six mois de l'élection présidentielle.

Processus de paix en Irlande du Nord

## Clinton plaide auprès des investisseurs

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton a exhorté hier les milieux d'affaires américains à investir en Irlande du nord, arguant au cours d'une conférence à Washington que le commerce était une des clés du succès du processus de paix entamé en Ulster.

Au lendemain d'une poignée de main historique à Washington entre le leader du Sinn Fein, Gerry Adams, et le ministre britannique pour l'Irlande du Nord sir Patrick Mayhew, le président Clinton a affirmé que le développement économique était le ferment de «la liberté, qui fait la paix et maintient la paix».

«J'exhorte les entreprises américaines et toutes les autres à envisager des investissements en Irlande du Nord et les six comtés frontaliers, a-t-il déclaré à l'ouverture de la conférence économique de trois jours organisée par la Maison-Blanche. La présidence américaine devait par ailleurs organiser hier soir une grande réception pour les participants de toute confession, qui assis-

tent à la conférence.

Le numéro un du Sinn Fein, Gerry Adams, n'a cessé d'applaudir le président américain, même quand celui-ci a réaffirmé que le processus de paix passait aussi par la restitution des armes détenues par les catholiques de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et les protestants anti-indépendantistes.

«La violence a diminué, mais n'a pas disparu. A tous ceux qui respectent le cessez-le-feu, je demande que vous fassiez le pas suivant et commenciez à discuter du démantèlement des armes», a souligné Bill Clinton.

Cette question est la principale pierre d'achoppement, sur laquelle Adams et Mayhew ont apparemment buté une nouvelle fois mercredi soir, au cours de leur discussion «franche, amicale et positive». Londres insiste pour que l'IRA dépose les armes avant d'entamer des négociations sur l'avenir politique de l'Ulster. Le Sinn Fein, de son côté, demande que toutes les

parties en présence fassent de même, et que la province soit démilitarisée.

Le locataire de la Maison-Blanche, pour qui mettre fin au drame de l'Irlande du nord constitue un véritable cheval de bataille, a rappelé que les États-Unis avaient créé spécialement un Fonds international pour l'Irlande (IFI). Washington va consacrer près de 60 millions \$ au cours des deux prochaines années, a rappelé M. Clinton.

Dans une région où le chômage atteint les 12,8 % — contre 9,1 % dans le reste du Royaume-Uni —, l'IFI a permis la mise en oeuvre de «3000 projets de développement économique et la création de quelque 23 000 emplois (...) stimulant une coopération de part et d'autre de la frontière et entre les communautés», selon le chef de l'exécutif.

Le développement de l'économie renforce les perspectives d'avenir et est un moyen de «prévenir le fanatisme», après 25 ans de conflit à Belfast et le reste de la région.

## Controverse à l'ACDI

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Depuis quelques semaines, le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, reçoit de nombreuses lettres lui demandant comment il se fait que dans un séminaire de deux jours organisé à Quito par l'ACDI (Agence canadienne de développement international), en janvier dernier, l'on ait inclus comme invité l'ex-général Hector Gramajo, du Guatemala.

Le séminaire regroupait une quinzaine de leaders de diverses sphères susceptibles d'aider l'ACDI à établir une politique de développement pour l'Amérique latine; déplacements et frais de séjour étaient assumés par Ottawa. Hector Gramajo joua un rôle, entre autre comme ministre de la Défense (1987-1990) et comme chef d'état-major de l'armée (1983-85), dans le dépeuplement de nombreux villages mayas, forçant l'exode vers le Mexique de dizaines de milliers d'Indiens guatémaltèques dont faisait partie Rigoberta Menchu (Prix Nobel de la paix en 1992).

Déjà, la secrétaire d'État pour les affaires d'Amérique latine, Christine Stewart, et un porte-parole de l'ACDI, Christopher Neal, ont pris leurs distances vis-à-vis de ce général qu'une cour du Massachusetts a déjà condamné à payer 45 millions \$ à une religieuse américaine, Diana Ortiz, qui fut enlevée, violée et torturée, ainsi qu'à huit citoyens guatémaltèques accusés à la fuite. Gramajo nie avoir joué un rôle dans l'enlèvement de soeur Ortiz; il crie à la vendetta politique.

Selon le directeur général de la planification à l'ACDI pour les Amériques, Emile Gauvreau, qui rencontrait des ONG (organisations non gouvernementales) le 27 avril, l'Agence a depuis plusieurs mois rassemblé «150 personnes remarquables et intelligentes» en provenance du Canada, des Antilles, des États-Unis, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud pour la conseiller et exprimer un éventail d'opinions et de suggestions.

Au Centre jésuite Justice et Paix, de Toronto, on signale que bien des points d'interrogation demeurent sur la démarche de l'ACDI qui fait fi, par exemple, des organismes canadiens de volontaires qui ont eu une connaissance sur place des problèmes propres au Guatemala tout en offrant une place privilégiée à Gramajo, un artisan de la répression et des violations des droits au Guatemala.

## Pas de cessez-le-feu en Tchétchénie

Grozny (AFP) — Les indépendantistes russes n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'instauration d'un cessez-le-feu en Tchétchénie, lors d'une séance de pourparlers qui s'est tenue hier à Grozny sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Cependant, les deux parties se sont déclarées prêtes à se rencontrer à nouveau pour une nouvelle séance de pourparlers, en dépit de l'absence de résultats concrets lors des discussions d'hier.

Dans un communiqué, le gouvernement russe a indiqué que les délégations russe et tchétchène devraient se retrouver «dans les prochains jours» pour poursuivre ces négociations. «Les parties ont exprimé la

volonté d'arriver à un accord pour aller vers un cessez-le-feu et un désarmement», selon le communiqué de Moscou.

Le chef de la délégation des indépendantistes, le ministre tchétchène de la Justice Ousman Imaev, qui représente le président indépendantiste Djokhar Douaïev, a déclaré que les combattants indépendantistes étaient prêts à arrêter les combats, mais il n'a pas précisé à quelles conditions.

«La partie tchétchène est prête à arrêter les activités militaires», a déclaré Imaev, à l'issue de près de quatre heures de discussions avec le chef de l'administration russe en Tchétchénie Nikolai Semionov.

Selon un porte-parole de Douaïev, cité par l'agence Interfax, Imaev a exigé un re-

trait des forces russes préalablement à tout règlement pacifique, une demande des indépendantistes qui a jusqu'à présent systématiquement été rejetée par Moscou.

M. Imaev a aussi accusé les Russes d'avoir poursuivi hier leurs attaques contre les positions des indépendantistes: «Si l'on en juge par ce que nous avons vu aujourd'hui, la partie russe n'est pas prête à arrêter le massacre d'une population pacifique», a-t-il dit.

M. Semionov a déclaré que les forces russes n'étaient pas encore prêtes à mettre fin à leur offensive contre les indépendantistes. Il a ajouté que les négociations se tenaient sous la présomption que «les parties montreraient de la retenue».

## Un congrès pour réhabiliter Dracula

Bucarest (Reuter) — Trois cents «afficionados» de Dracula se sont retrouvés hier en Roumanie pour le premier congrès mondial sur le comte sanguinaire, constitué d'une série de conférences et de visites en Transylvanie sur le lieu de ses crimes.

Certains, et notamment des Roumains, veulent démythifier Dracula et sa légende, construite en grande partie à partir du roman de l'Irlandais Bram Stoker, *Le Comte Dracula*.

Pour construire cette légende, Bram Stoker a brodé sur le personnage de Vlad Tepes (Vlad l'Empaleur), héros de la lutte contre les Turcs dans la Valachie médiévale, et réputé pour sa cruauté extrême.

L'industrie du tourisme cherche à recruter le comte Dracula à son compte. De Bucarest, les conférenciers se rendront de château en château jusqu'à Sighisoara, la forteresse de Transylvanie où est né Vlad Tepes. Les hôtels de la région vendent de la liqueur «Dracullina», de couleur rouge sang, qui est en fait de la vodka colorée que l'on se procure à cinq fois le prix en vigueur à Bucarest...

Certains conférenciers ne reculent pas devant l'amalgame. Ainsi, l'universitaire britannique Eileen Barker compte intervenir sur le thème «Quête du comte, du New Age, et du monstre du Loch Ness».

Les historiens également s'intéressent à Dracula. Ceux qui sont invités n'oublieront certainement pas de faire le parallèle avec l'ancien dirigeant communiste roumain Nicolas Ceausescu, qui, de son vivant, avait inter-



Un paysan roumain de la région de Brasov a affiché mercredi des portraits de Vlad l'Empaleur.

dit toute mention du vampire tel que le représente Stoker dans son livre.

«Ceausescu, le vieux dictateur, admirait l'image qu'il s'était faite de Dracula, et il s'est assimilé à Vlad l'Empaleur», estime Raymond McNally, universitaire américain qui fait autorité en matière de Dracula.

«Paradoxalement, 513 ans après l'assassinat de Vlad, Ceausescu était fusillé à Tirgoviste, dans une caserne située juste en face du palais de Vlad», ajoute McNally, auteur de six livres sur le mythe de Dracula, largement traduits dans le monde entier.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX



## NOUS ÉVITONS TOUS LES FAUX PAS

POUR VOYAGER EN AVION OU À PIED, LE SQUARE A TOUT CE QU'IL FAUT

Avant d'aller n'importe où, faites du Square votre première destination. Réservations d'avion ou d'hôtel, pellicule photo, magazines, chèques de voyage, tout s'y trouve. En fait, vous n'êtes qu'à quelques pas d'une grande variété de boutiques et de services utiles, dont la cordonnerie. Quand le goût du voyage vous prend, venez prendre une marche au Square.

POUR LES VACANCES • POUR LA VARIÉTÉ

LA BELLE  
VIE  
à SQUARE

WESTMOUNT SQUARE

© STATIONNEMENT GRATUIT PENDANT DEUX HEURES AVEC TOUT ACHAT DE 15 \$ OU PLUS.

Vos billets de hockey sont taxés.  
Les loges des entreprises sont déductibles d'impôt.  
Pourquoi ?

IL Y A UNE AUTRE FAÇON DE FAIRE UN BUDGET. AVEC ÉQUITÉ.

CEQ

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑	↑	↓	↓	↑
3,16	+6,22	-25,93	-0,29	+1,30
2194,32	4447,40	4412,23	72,98	385,70

## La vente est devenue inévitable

Labatt chiffre «la tentative de vol d'Onex» à plusieurs milliards

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

La direction de Labatt ne voit pas d'autres issues à la saga actuelle dans laquelle le brasseur a été plongé bien malgré lui: la vente. Mais pas à Onex. Du moins, pas aux conditions de l'offre déposée par la société de placement, qualifiée d'inadéquante. «Onex doit accroître la valeur de son offre si elle veut discuter avec nous. Elle doit s'asseoir et faire preuve de sérieux quant au prix offert», a déclaré le président et chef de la direction de Labatt, George Taylor.

Par l'intermédiaire de LBT Acquisition Corp., une compagnie contrôlée par Onex et par le plus important brasseur d'Amérique latine Quilmes Industrial, Onex a déposé il y a une semaine une offre de 2,3 milliards \$ pour l'ensemble des actions en circulation de Labatt, soit l'équivalent de 24 \$ l'action. Cette OPA expire le 9 juin. «Ce prix sous-évalue de beaucoup la valeur des éléments d'actif de la société», a répété M. Taylor au cours d'une conférence de presse téléphonique menée de Toronto.

Si la transaction venait à se conclure, Onex a fait part de son intention de ne conserver que les activités brassicoles de Labatt en Amérique du Nord, laissant ainsi sous-entendre qu'elle se départirait des intérêts de Labatt dans la production cinématographique et télévisuelle (TSN, RDS et Skyvision), dans la promotion de spectacles (BCL Entertainment), dans les activités sportives (Skydome, Blue Jays et Argonauts), et dans le secteur

brassicole hors Amérique du Nord.

«Selon notre évaluation, l'offre d'Onex sous-estimerait de 400 à 800 millions \$ la valeur des seuls actifs brassicoles nord-américains», a résumé M. Taylor. A cette somme il faudrait ajouter les retombées du plan de développement dessiné par Labatt pour ce secteur. «L'offre d'Onex prétendait endosser la stratégie de brassage nord-américain de la direction, sauf que ce serait le groupe Onex qui récolterait les bénéfices de cette stratégie développée et mise en œuvre par Labatt. Onex revendrait tout probablement l'actif de la société sur les marchés publics d'ici trois à cinq ans et réaliserait un profit substantiel aux dépens de nos actionnaires.» George Taylor a parlé, ici, de milliards de dollars qui échapperaient ainsi au patrimoine des actionnaires actuels.

## Évaluation optimiste

«La valeur globale accordée par Onex à Labatt atteint les 3,5 milliards \$, dont 1,4 ou 1,5 milliard \$ aux activités non brassicoles. C'est entre 4 et 5 fois le profit alors que, selon ce qui est offert aux États-Unis ou sur les actions de Molson, le multiple devrait être beaucoup plus élevé. La valeur de l'action de Labatt se situerait plutôt dans l'intervalle des 28-32 \$, soit entre 4 et 8 \$ de plus que ce qui est offert», a renchéri le président de la brasserie. Une évaluation qualifiée toutefois d'optimiste par les analystes, qui situent plutôt cette valeur à 27 \$ l'action.

M. Taylor est toutefois le premier à reconnaître

que l'action réussissait à peine à chatouiller les 20 \$ avant qu'Onex ne dépose son offre. Et qu'actuellement, malgré la spéculation qui s'est emparée du titre depuis qu'un scénario de surenchère est devenu évident, l'action de Labatt a stoppé sa marche ascendante aux alentours des 25 \$.

M. Taylor a précisé qu'il poursuivait donc les discussions avec plusieurs parties intéressées, «certaines de ces discussions ayant atteint un stade très avancé», afin d'arracher une offre qui, à défaut de la coiffer, s'approchera au moins de la vraie valeur de Labatt.

«Nous sommes entrés en processus d'enchères. Nous n'avons pas «initié» ce processus de vente. Nous y avons été poussés. Je ne vois désormais d'autres issues logiques que la vente de l'entreprise.» Les acheteurs potentiels avec qui Labatt négocie présentement ont été recrutés tant dans le secteur brassicole que dans celui du divertissement, des communications ou des sociétés de portefeuille. Certains pourraient se manifester rapidement, croit le dirigeant.

George Taylor insiste: «J'ai été surpris par cette offre aussi basse. Et à mes yeux, il est clair qu'en limitant son offre aux actionnaires canadiens l'offre doit être étendue éventuellement aux 1300 actionnaires américains. Onex tente de raccourcir les délais et d'écartier d'autres offres concurrentes.» M. Taylor a fait remarquer que les règles canadiennes étendent à 20 jours de calendrier la durée d'une OPA, contre 21 jours ouvrables aux États-Unis.

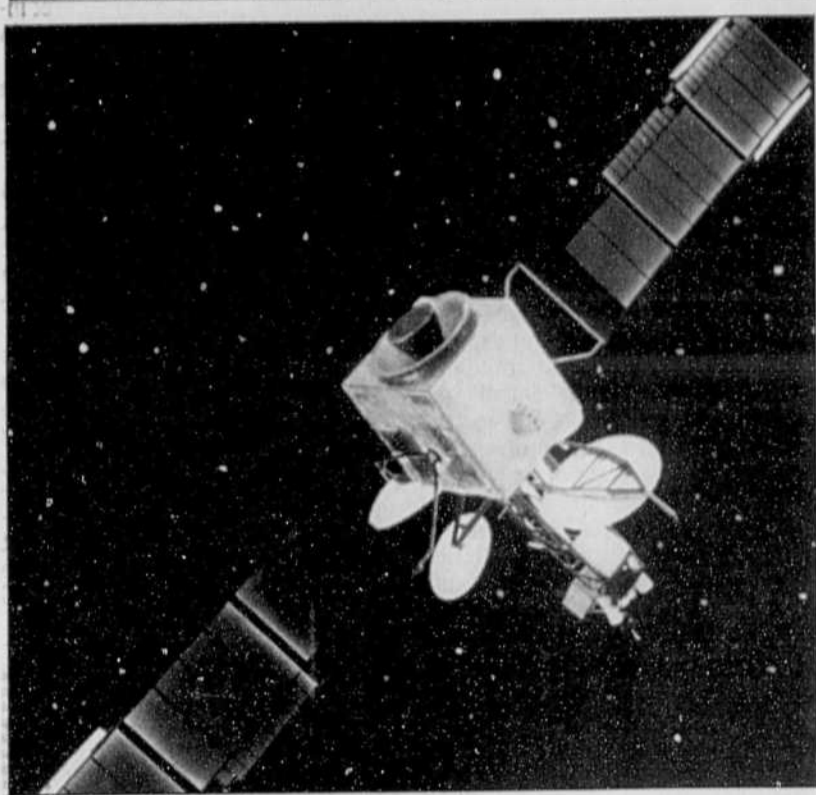


PHOTO ARCHIVES

Télévision par satellite

## Les soucoupes existantes ne pourront pas capter ExpressVu et Power DirectTv

Ottawa (PC) — Les antennes de réception pour la télévision par satellite, ou soucoupes, qui ont coûté des milliers de dollars à leurs acheteurs, ne permettront pas de capter les futurs services de télédiffusion directe de Power DirectTv et ExpressVu.

Il existe environ un demi-million de ces soucoupes au Canada, et elles seront incapables de capter les signaux émis par DirecTv, a révélé hier son président, Joël Bell. «Elles devront être remplacées pour recevoir notre service», a-t-il dit après être apparu devant le comité du Sénat chargé d'examiner la question de la télévision par satellite.

«Nous aurons à faire un quelconque arrangement pour rendre cela plus attirant.»

Les usagers d'ExpressVu devront eux aussi dépenser 1000 \$ pour de nouvelles soucoupes, a confirmé de son côté le porte-parole de cette compagnie, Chris Frank.

Selon Joël Bell, DirecTv compte offrir plus de 100 chaînes de télévision en utilisant deux satellites, un Canadien et un Américain. Cela signifie que le consommateur aura besoin d'une antenne de 60 centimètres, afin de pouvoir recevoir les deux signaux. M. Bell ajoute que certaines des antennes existantes au Canada sont des modèles de 45 centimètres à signal unique qui permettent à leurs propriétaires de capter des signaux non autorisés en provenance de la branche américaine de DirecTv.

Il affirme que DirecTv débranchera ces antennes s'il est autorisé à aller de l'avant avec son projet de service.

Devant le comité, M. Bell a déclara

ré que les Canadiens avaient jusqu'ici acheté pour 50 millions \$ d'équipement de télévision par satellite, et qu'un million supplémentaire était dépensé chaque semaine. L'aspect négatif de cette croissance, dit-il, c'est l'expansion d'un marché parallèle qui envoie aux États-Unis de l'argent qui, autrement, aurait pu être investi dans la programmation canadienne.

Substituer des antennes légitimes générerait des revenus de 100 millions \$ en un an, affirme-t-il, une somme qui, selon lui, servirait à payer des émissions canadiennes.

DirecTv met de l'avant l'existence de ce marché parallèle pour réclamer du gouvernement une intervention rapide et l'imposition de nouvelles réglementations pour le marché de la télévision par satellite. Mais certains ont mis en doute les véritables motivations de la compagnie. Pour le porte-parole d'ExpressVu, Chris Frank, DirecTv est en mesure de mettre à jour les vieilles soucoupes, ce qui lui donne un avantage potentiel sur ce nouveau marché.

Bien qu'ExpressVu prévoit entrer en ondes le 1er septembre, la télévision par satellite se trouve toujours dans les limbes, au moment où la réglementation gouvernementale fait l'objet d'un débat.

Les nouvelles règles ouvriraient le marché à la compétition, annulant une décision antérieure qui n'avait laissé place qu'à ExpressVu.

La proposition d'Ottawa suscite la controverse parce que le gendre du premier ministre Jean Chrétien travaille pour Power Corporation, propriétaire majoritaire de Power DirecTv.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Le nombre de logements à louer dans la grande région de Montréal a reculé quelque peu au cours des derniers mois pour s'établir à 5,8 % en avril dernier comparativement à 6,4 % lors du mois correspondant en 1994. De fait, l'inventaire d'appartements inoccupés avoisine présentement les 26 000 unités.

Pour l'ensemble du Québec, les économistes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont constaté que le taux d'occupation reflétait celui observé à Montréal, soit 5,8 % contre 6,2 % en avril 1994. Autrement dit, il y a actuellement 39 000 appartements à louer au Québec.

Cette timide retraite du taux a été provoquée par des facteurs contradictoires entre eux. Un pourcentage des logements loués en cours d'année est attribuable à la création d'emplois effectuée en 1994, alors qu'une portion d'entre eux découle de l'étranglement du crédit commandé par les autorités monétaires.

Economiste au sein de la SCHL, Jacques Pelletier a expliqué que les majorations imposées aux taux d'intérêt hypothécaires avaient freiné, bien évidemment, l'accessibilité à la

## IMMOBILIER

## Le nombre de logements à louer a diminué



PHOTO ARCHIVES

Timide retraite du taux d'occupation, qui s'explique par des facteurs contradictoires.

propriété. Pire, ces augmentations de taux ont obligé bien des personnes à vendre leurs propriétés pour redevenir locataires.

A cause de ces facteurs, et du ralentissement économique en cours qui se traduit naturellement par un tassement de la création d'emplois, le taux d'occupation devrait remonter aux alentours de 6,8 % d'ici oc-

tobre prochain.

D'autant plus, qu'à la panoplie de variables évoquées vient s'ajouter la faible performance du Québec sur le front des flux migratoires. Selon les données fournies par M. Pelletier, l'immigration dite internationale s'est soldée par l'arrivée d'environ 16 000 personnes l'an dernier comparativement à 34 000 en 1993.

Lorsqu'on combine la migration interprovinciale aux chiffres ci-haut, on constate que le flux migratoire total est tout simplement proche du zéro pour 1994. A cet égard, l'économiste de la SCHL a souligné que cela faisait très longtemps qu'on n'avait pas enregistré une performance aussi piètre.

Qui plus est, en ce qui concerne les jeunes M. Pelletier a constaté qu'après une bonne performance au chapitre de la création d'emplois permanents en 1994, on a rapidement renoué le contact avec le phénomène de la précarisation d'emplois, soit les jobs à contrat. Bref, bien des jeunes sont appelés, encore une fois, à réintégrer la maison familiale ou à partager le même logement avec d'autres jeunes. Et comme on vit dans une société où la pression sociale est inexistante...

A titre indicatif, on se rappellera que lors du premier trimestre 1994 le nombre d'emplois créé avait atteint les 19 000 contre seulement 6 000 lors de la période correspondante cette année. Cela étant, tant à Montréal qu'à la grandeur du Québec on traverse actuellement une période se distinguant par les énormes surplus de logements à louer. Dans un marché dit équilibré, le taux d'occupation est de 3 %.

## Les banques s'acheminent vers une autre année record

Toronto (PC) — Les six grandes banques du Canada s'acheminent vers une autre année record, deux autres encore ayant annoncé une hausse de leurs bénéfices au deuxième trimestre.

La Toronto Dominion a en effet déclaré hier des bénéfices de 164 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 avril, ce qui représente une hausse par rapport à 158 millions \$ pour la même période de 1994. La Banque Nationale, pour sa part, a affiché des bénéfices nets de 57,2 millions \$ pour le deuxième trimestre, en hausse par rapport à 51,9 millions \$ pour le même trimestre de l'année dernière.

Les principales banques du Canada ont enregistré un profit record de 4,3 milliards \$ en 1994 et ont annoncé un rendement moyen de 12,5 % sur l'avoir des actionnaires.

La Toronto Dominion a indiqué que son rendement sur l'avoir au deuxième trimestre atteignait 13,9 %, ce qui représente une hausse par rapport à 12,7 % l'année dernière. La banque a expliqué que son bénéfice des six premiers mois de l'année financière 1995 avait grimpé à 343 millions \$ par rapport à 326 millions \$ en 1994, en dépit des 22 millions \$ de fonds après impôt qu'elle avait consacrés à l'acquisition de la Lancaster Financial Holdings.

## Amélioration des marges

«Le revenu total a atteint son niveau le plus élevé depuis le premier trimestre record de 1994, à la suite d'une amélioration de 25 points de base dans les marges des taux d'intérêt de la TD par rapport au premier trimestre de cette année, ainsi qu'à des gains dans le secteur des valeurs mobilières», ajoute la TD dans un communiqué. «Les dépenses se sont accrues de 6 %, le coût de l'acquisition de la Lancaster n'étant pas pris en compte.»

Entre-temps, la Banque Nationale a attribué la progression enregistrée au second trimestre à une hausse de 2 milliards \$ de son chiffre d'affaires dans ses départements commercial et individuel. L'institution bancaire dit aussi avoir réalisé 20 millions \$ supplémentaires sur la vente d'obligations reçues comme intérêts sur des prêts échus.

Ce gain forfaitaire a été ajouté aux provisions générales pour pertes sur prêts de la Banque Nationale, ce qui porte à 76 millions \$ le total des provisions au 30 avril.

## Canadien demande à ses employés des concessions de 125 millions \$

Calgary (PC) — Les 16 000 employés des Lignes aériennes Canadien International ont jusqu'au 30 juin pour donner leur aval à des concessions évaluées à 125 millions \$.

A défaut de quoi, 6 000 d'entre eux pourraient perdre leur emploi.

«Avons-nous vraiment le choix? Non», a répondu hier Peter Janovick, porte-parole du comité des employés du transporteur aérien. «La compagnie dit que nous ne subirons pas de pertes en terme de salaires», a-t-il ajouté.

Basé à Calgary, Canadien International veut réduire ses coûts d'exploitation de 325 millions \$ au cours des trois prochaines années afin d'améliorer sa rentabilité, faire l'acquisition de nouveaux appareils et renouveler sa flotte. Afin d'atteindre ce but, un comité patronal-syndical a élaboré deux plans.

Le premier est basé sur une restructuration des coûts de la main-d'œuvre qui serait le résultat de changements apportés aux contrats conclus par les divers syndicats d'employés. Le second prévoit l'abandon de liaisons do-

mestiques non profitables, ce qui signifie le maintien au sol d'appareils et des renvois massifs.

Seul, le Syndicat canadien de la Fonction publique a refusé de participer à la conception des plans.

Selon M. Tony Johnston, vice-président au développement des employés, l'entreprise favorise le premier plan. «Tous les employés savent qu'il doit y avoir des changements. Et le premier plan est celui que nous favorisons parce qu'il fera de Canadien International une entreprise rentable à long terme.»

M. Johnston affirme que l'employeur ne veut pas réduire les salaires, seulement apporter quelques modifications aux contrats de travail. «Nous désirons apporter des changements aux règlements de travail et améliorer la production dans le cadre de nos contrats collectifs actuels. Nous désirons bâtir une main-d'œuvre plus flexible qui nous permettra de faire davantage de choses avec le même nombre d'employés.»

## Syndicalisation chez Royal: Michel Leblanc dans tous ses états

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Paris par surprise le président de Royal Aviation, Michel Leblanc, a répliqué à la demande d'accréditation syndicale endossée par une majorité de ses agents de bord en multipliant l'envoi de notes de service contenant des menaces à peine voilées.

Cette demande d'accréditation, déposée vendredi par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Division transport aérien, au nom des quelque 225 agents de bord de Royal, est arrivée sur le bureau de M. Leblanc cinq jours plus tard. «Il était dans tous ses états, a déclaré une source proche du dossier. Il a multiplié l'envoi de notes de service aux employés dans lesquelles il précisait, notamment, qu'afin de faire face à d'éventuelles négociations collectives, il allait revoir le pro-

gramme de restructuration et de réorganisation des activités l'entreprise, qu'il n'allait pas rendre public un projet de vols court courrier prévu pour septembre et qu'il allait soustraire les agents de bord du régime de participation aux bénéfices.»

«Royal a déjà commencé à user de tactiques d'intimidation, a ajouté Daniel Bourcier, président québécois de la division du transport aérien au SCFP. M. Leblanc s'est peut-être senti quelque peu déstabilisé par la demande d'accréditation mais nous n'acceptons pas qu'il pénalise ses agents de bord pour le seul motif qu'ils se sont prévalus d'un droit reconnu par le code du travail.» Le SCFP déposera une plainte en vertu du code canadien des relations de travail, contre Royal Aviation, pour avoir modifié les conditions de travail d'employés en instance de syndicalisation, peut-on lire dans le communiqué émis par le SCFP.

GRAND  
RASSEMBLEMENT

4 JUIN 1995 À QUÉBEC

MARCHE DES FEMMES  
CONTRE LA PAUVRETÉ

SOYEZ DES NÔTRES

Informations : (514) 948-1994  
ou 1-800-817-1994

ÉCONOMIE

EN BREF

L'HIVER TROP DOUX A FAIT FONDRE LES REVENUS D'HYDRO

(PC) — Grâce aux températures douces du début de l'année 1995, les Québécois ont moins utilisé le chauffage, entraînant une diminution des revenus d'Hydro-Québec de 137 millions \$ par rapport à l'année précédente. Les importantes mises en service réalisées depuis le début de 1994, dans le cadre de la phase II du complexe La Grande, ont de plus eu des répercussions sur les charges d'intérêts et d'amortissement des immobilisations. Les trois premiers mois de l'année se terminent donc avec un bénéfice net inférieur de 38,3 % à celui du premier trimestre 1994, soit 397 millions \$. Selon Hydro, une bonne partie de ce recul était toutefois anticipé. La société affirme pour cette raison être en mesure d'atteindre le bénéfice net annuel prévu de 500 millions \$. Les produits des ventes d'électricité au Québec s'élevaient à 2,05 milliards \$, une baisse de 94 millions \$. Cette diminution a toutefois été atténuée, selon Hydro, par les gains enregistrés dans les ventes au secteur industriel, qui a également bénéficié du redressement des prix de l'aluminium. Le volume des ventes hors-Québec, lui, est en hausse de 20 %.

LA CSST PRÉVOIT UN AUTRE SURPLUS

Pour une deuxième année consécutive, la CSST prévoit un surplus budgétaire. «Ce surplus s'élevait à 51,6 millions \$ en 1995», a annoncé le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, Pierre Shedler. Après plusieurs années de déficits, l'organisme avait enregistré un premier surplus de 125,6 millions \$ en 1994. Cette consolidation du fonds des travailleurs accidentés a de quoi rassurer tous les groupes qui, à juste titre, s'inquiétaient de la survie du régime québécois. «Il est possible d'envisager la capitalisation complète d'ici quinze ans, dans le respect de la politique qui prévoyait l'élimination de la dette sur 20 ans. Voilà une perspective réjouissante pour un organisme dont la dette accumulée atteignait 3,5 milliards \$ il y a à peine deux ans», a ajouté M. Shedler. L'amélioration de la situation financière permet d'abaisser le taux moyen de cotisation qui sera en vigueur en 1996. Ce taux s'établissait à 2,75 \$ par 100 \$ de masse salariale assurable en 1994. En 1995, il se chiffre à 2,60 \$ et il diminuera en 1996, pour atteindre 2,52 \$.

TAUX D'INTÉRÊT - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 25 mai 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

Banque	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. 1 an	certif. 3 ans	certif. 5 ans	Prêts hypoth.		Prêts pers.	
					1 an	3 ans	5 ans	taux min.
Desjardins*	—	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	9,750
CIBC	6,250	6,375	6,500	6,625	8,400	8,625	8,875	—
Laurentienne	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	9,250
de Montréal	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	09,750
Banque Nationale	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	09,500
Banque Scotia	5,750	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	11,000
Banque Royale	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	10,250
Toronto-Dominion	5,750	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	11,000
Hongkong	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
BNP	6,400	6,500	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	—

\*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

Fiducie	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. 1 an	certif. 3 ans	certif. 5 ans	Prêts hypoth.		Prêts pers.	
					1 an	3 ans	5 ans	taux min.
Canada Trust	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	13,500
Fid. Desjardins	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
Tr. Général	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	09,500
Tr. Laurentienne	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
Tr. Préf. Rev.	6,375	6,375	6,500	7,000	8,500	8,625	8,875	—
Trust Royal	6,250	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	10,250
Grp. Investors	—	6,375	6,500	6,625	8,250	8,375	8,625	—
Tr. La Capitale	6,800	6,900	6,875	7,150	9,375	9,250	9,500	—
Gr. Mutuelle	5,500	6,350	6,600	6,700	8,500	8,625	8,875	—
Sherbrooke Trust	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	09,500

DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3955	Hong-Kong (dollar)	0,1823
Allemagne (mark)	0,9801	Indonésie (rupiah)	0,000642
Australie (dollar)	1,0174	Italie (lire)	0,000853
Barbade (dollar)	0,7100	Jamaïque (dollar)	0,046
Belgique (franc)	0,045366	Japon (yen)	0,01617
Bermudes (dollar)	1,3857	Mexique (peso)	0,2489
Brésil (real)	1,5344	Pays-Bas (florin)	0,8798
Caribbes (dollar)	0,5156	Portugal (escudo)	0,000946
Chine (renminbi)	0,1718	Royaume-Uni (livre)	2,2040
Espagne (peseta)	0,01146	Russie (rouble)	0,000275
États-Unis (dollar)	1,3702	Singapour (dollar)	1,0098
Europe (ECU)	1,7741	Suisse (franc)	1,2037
France (franc)	0,2758	Taiwan (dollar)	0,0541
Grèce (drachme)	0,00629	Venezuela (bolivar)	0,00817

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Signes de ralentissement aux États-Unis et baisse du dollar

Washington (AFP) — Les derniers indicateurs économiques aux États-Unis font craindre un ralentissement plus fort que prévu de l'économie américaine et les spéculations sur une éventuelle baisse des taux directeurs ont nettement fait rechuter le dollar hier à New York.

En réaction à cette série de chiffres au ralenti, le dollar accusait le coup en baissant nettement à l'ouverture des marchés face aux principales devises, tombant brièvement sous le seuil de 1,40 deuschemark pour la première fois depuis le 10 mai. Il se redressait toutefois par la suite, cotant 1,4080 DM contre 1,4382 DM la veille, et 85,12 yen contre 87,22.

Les demandes hebdomadaires d'allocations chômage ont grimpé de 13 000 la semaine dernière, la plus forte hausse depuis dix mois alors que les estimations tablaient sur une baisse de ces demandes. Autre indicateur, les ventes de logements en

avril ont accusé une chute de 6,4 % tandis que les analystes estimaient qu'elles auraient dû être stables ou en légère baisse de 0,2 %. La veille, les commandes de biens durables marquaient le pas à - 4 %, la baisse la plus importante depuis décembre 1991.

«On ne peut pas encore parler de récession pour 1995», a commenté Mickey Levy, de la Nationsbank. «Nous sommes en croissance ralentie», croissance qui devrait selon lui se limiter à 2 % alors que les prévisions gouvernementales tablaient toujours sur 2,4 %.

Les analystes commencent à penser que la Fed doit maintenant assouplir sa politique du crédit. «La Réserve fédérale devra baisser son objectif pour le taux interbancaire au jour le jour», estime Mickey Levy. Mardi, le Comité monétaire de la Réserve fédérale a choisi de laisser ses taux directeurs inchangés jusqu'à la prochaine réunion, prévue le 5 juillet prochain.

Depuis février 1994, pour éviter la surchauffe, la Fed a relevé le taux interbancaire au jour le jour de trois points, le faisant passer de 3 % à 6 %.

Le gouvernement Clinton, quant à lui, maintient ses projections de croissance en 1995 même si la Réserve fédérale laisse ses taux d'intérêt inchangés. Interrogé sur le fait de savoir si la Fed ne devait pas baisser ses taux pour maintenir un taux de croissance suffisant, le secrétaire américain au trésor, Robert Rubin, a déclaré que cette administration ne changera pas ses projections. «Nos projections économiques montrent la poursuite d'une croissance solide mais que moins forte que durant les deux dernières années», a-t-il ajouté, en relevant que «cette croissance devrait être accompagnée d'une inflation modérée». Le gouvernement table sur un taux de croissance de 2,4 % cette année et 2,5 % en 1996 contre 4 % en 1994.

Solde de modèles d'exposition  
30 à 50% de rabais

Disponibles immédiatement

CUIR N° 1

Montréal  
1425, boul. René-Lévesque Ouest (angle rue Bishop)  
H3G 1T7 TÉL.: (514) 871-9144

COUP D'ŒIL BOURSIER

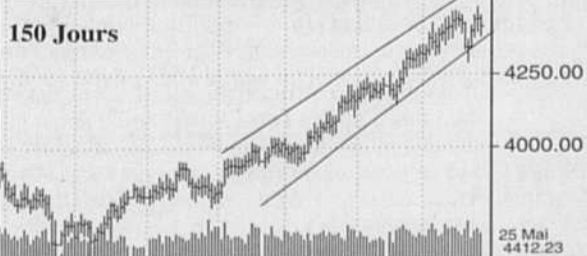
Conservez ou encaissez, mais n'achetez plus tant que...

MICHEL CARIGNAN  
COLLABORATION SPÉCIALE

N'achetez plus tant que la situation ne redeviendra pas favorable. Comme je l'expliquais hier, le marché termine actuellement une phase haussière. L'indice industriel et celui des transports de New York sont bloqués sous leur point de résistance le plus à court terme. Tôt ou tard, le marché fera une incursion à un niveau plus bas. Dans de telles corrections, on arrête d'acheter jusqu'à ce que la correction cesse et que la tendance reprenne. Le secteur des services publics américains fait cependant cavalier pendant la correction de ses deux autres indices, ce dernier passe au-dessus de sa résistance à court terme (ligne A), dans une continuité de tendance haussière (lignes B et C).

À Toronto, seules les aurifères ont maintenu leur poussée haussière. Tous les autres se déplacent de côté ou effectuent une faible correction. Aucun secteur déjà haussier ne brise encore sa tendance haussière à court terme. Il n'y a donc pas de raison de paniquer. C'est pourquoi le mieux est de conserver tous les titres respectant leur tendance haussière. Vous pouvez aussi en vendre une partie si vous avez des profits à protéger, quitte à les racheter si le marché repartait en hausse après une correction ou un mouvement de côté normal et sans avoir brisé les règles des tendances baissières. Prenez la peine de vérifier si vous pouvez apercevoir le plafonnement actuel de la plupart des secteurs à court terme. Pour maximiser vos chances de succès en utilisant les théories de l'analyse graphique, il est important de ne jamais entrer dans les mouvements déjà trop avancés. Il faut attendre des situations moins risquées, comme le début du prochain mouvement haussier, s'il se présente. Ceux qui ont agi au début du premier et du deuxième mouvement sont maintenant morts de rire. Si ça casse, ils pourront vendre à profit. Si ça passe, ils pourront acheter encore. Du côté des juniors, de nos nombreux titres se cassent la «margoulette». Jugez les cas par cas et agissez.

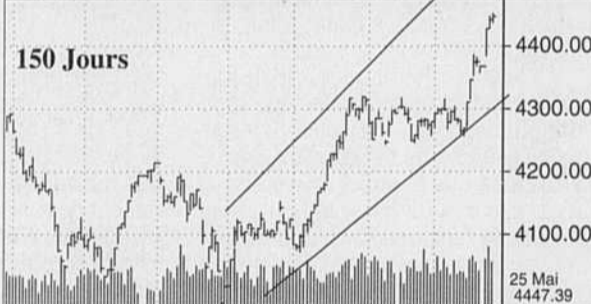
NEW YORK INDUSTRIELS (X-DJI NYSE)



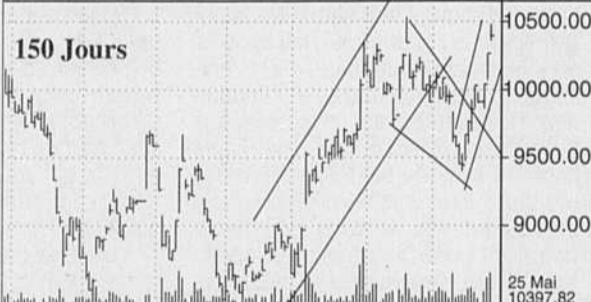
SERVICES PUBLICS NYSE (X-DJU NYSE)



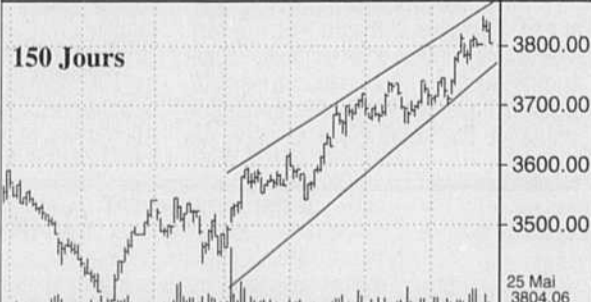
BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)



AURIFÈRES TOR. (X-GL TSE)



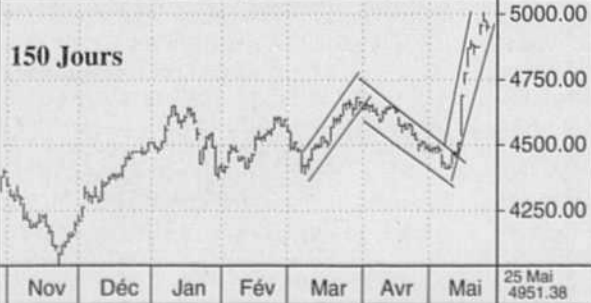
DISTRIBUTIONS TOR. (X-MR TSE)



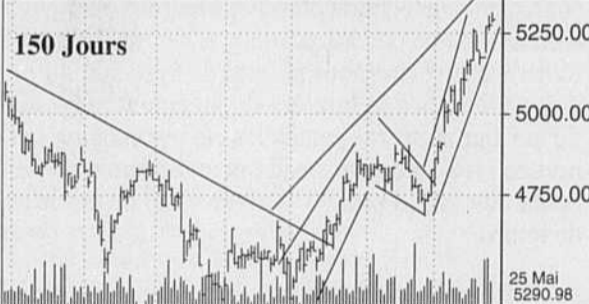
CONSOMMATIONS TOR. (X-CP TSE)



PAPETIÈRES TOR. (X-PF TSE)



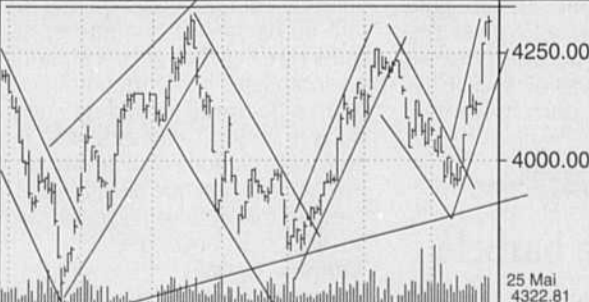
GESTIONS TOR. (X-MG TSE)



PRODUITS INDUSTRIELS TOR. (X-IP TSE)



MINES ET MÉTAUX TOR. (X-MM TSE)



PÉTROLIÈRES TOR. (X-OG TSE)



DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE  
Deux heures enrichissantes pour les investisseurs boursiers  
(514)392-1366

BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XXM:Indice du marché	14185	2194.32	+3.16	0.1
XCB:Bancaire	1751	2576.34	-4.24	-0.2
XCO:Hydrocarbures	1992	1744.85	+6.03	0.3
XCM:Mines et métaux	8619	2850.84	+23.02	0.8
XCF:Produits forestiers	680	3078.75	-13.03	-0.4
XCI:Bien d'Équipement	1389	2143.25	-8.28	-0.4
XCU:Services publics	1892	1938.48	-2.46	-0.1

BOURSE DE TORONTO

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
TSE 35	12861	235.61	+0.24	0.1
TSE 100	*	270.02	+0.26	0.1
TSE 200	*	267.70	+0.89	0.3
TSE 300	42738	4447.39	+6.21	0.1
Institutions financières	2064	3336.05	-3.25	-0.1
Mines et métaux	3429	4322.81	+1.58	0.0
Pétrolières	7750	4616.88	+3.10	0.1
Industrielles	4881	2867.68	-4.52	-0.2
Aurifères	9393	10397.82	+132.52	+1.3
Pâtes et papiers	1847	4951.38	-23.28	-0.5
Consommation	5113	6981.05	+52.70	0.8
Immobilières	58	1726.07	-8.03	-0.5
Transport	2867	4912.87	+61.16	1.3
Pipelines	367	3890.33	+2.35	0.1
Services publics	1418	3361.36	+1.04	0.0
Communications	1404	8117.64	-47.52	-0.6
Ventes au détail	1074	3804.06	-20.61	-0.5
Sociétés de gestion	1068	5290.98	+15.55	0.3

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	22816	776.04	+5.50	0.7
----------------	-------	--------	-------	-----

MARCHÉ AMÉRICAIN

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
30 Industrielles	28641	4412.23	-25.93	-0.6		
20 Transports	5713	1635.74	-13.74	-0.8		
15 Services publics	6990	201.75	+3.62	1.8		
65 Dow Jones Composé	41345	1448.69	-5.01	-0.3		
Composite NYSE	*	283.93	-0.05	-0.0		
Indice AMEX	*	463.63	-1.25	-0.3		
S&P 500	*	528.59	-0.02	-0.0		
NASDAQ	*	877.32	-0.66	-0.1		

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LABATT JOHN LTD	3153	25.63	25.00	25.38	+0.13	0.5
AIR CANADA	2386	5.75	5.63	5.75	+0.13	2.3
AIR CANADA A	2195	5.38	5.25	5.38	-	-
KINROSS GOLD CP	2195	10.13	9.63	10.00	+0.25	2.6
GRAPH/MAX INC	1831	0.03	0.03	0.03	-	-
CZAR RES LTD	1708	1.10	1.05	1.08	-0.01	-0.9
BARRICK GOLD CP	1706	34.88	34.25	34.50	+0.38	1.1
COMINCO RES INTL	1686	3.85	3.80	3.85	+0.05	2.5
EMTECH LTD UN	1495	1.25	1.20	1.23	+0.03	2.5
PLACER DOME INC	1347	35.00	34.38	34.50	+0.25	0.7

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AIR CANADA	1143	5.75	5.63	5.75	+0.13	2.3
SEG EXPLO INC	1062	0.52	0.45	0.52	+0.04	8.3
AIR CANADA A	1011	5.38	5.25	5.25	-	-
LABATT JOHN LTD	887	25.50	25.00	25.25	-	-
NORANDA INC	414	26.38	25.88	26.38	+0.25	1.0
SEMI-TECH CP I	400	5.38	5.25	5.25	-	-
TELSOFT MOBILE	366	2.12	1.75	2.10	+0.25	18.5
PLACER DOME INC	343	35.00	34.50	34.63	+0.50	1.5
DENISON MINES B	335	0.35	0.25	0.35	+0.10	40.0
RIO ALGOM LTD	261	26.00	25.63	25.75	-0.25	-1.0

# É D I T O R I A L

## Progrès dans la dissidence

Jean-Robert Sansfaçon

Trois conclusions découlent du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Thibaudau: la première, c'est que les juges sont eux-mêmes le produit de cette société et de ses préjugés; la seconde, c'est qu'on trouve parfois plus de bon sens dans une opinion dissidente que dans celle de la majorité; la troisième, c'est que seules les pressions politiques font évoluer les choses.

**S**uzan Thibaudau refusait d'inclure dans sa déclaration de revenu les sommes reçues de son ex-conjoint pour subvenir aux besoins de ses deux enfants. Selon elle, les femmes séparées subissent les effets discriminatoires de la Loi de l'impôt qui force le parent gardien, presque toujours une femme, à déclarer ce revenu au fisc, réduisant d'autant les sommes disponibles pour l'entretien des enfants. Pendant ce temps, le conjoint non gardien peut, quant à lui, réduire ses impôts en déduisant de son revenu imposable le montant total de la pension versée.

Il y a un an, la Cour d'appel fédérale avait donné raison à Mme Thibaudau. Non pas sur la base de la discrimination selon le sexe, mais à partir de l'argument selon lequel un parent gardien séparé est traité différemment d'autres gardiens d'enfants (une tante, un grand-parent) qui, eux, ne sont pas tenus de déclarer les revenus de pension alimentaire au fisc.

Cinq juges sur sept de la Cour suprême, cinq hommes, en sont venus à une tout autre conclusion. Malgré la complexité de l'argumentation juridique, osons prétendre que la clé de leur décision tient à ceci: la Loi de l'impôt n'est pas discriminatoire à l'égard du groupe spécifique des couples séparés, au contraire. En permettant au parent payeur de déduire le montant de la pension versée sans récupérer la somme équivalente auprès des parents gardiens, surtout des femmes aux revenus moindres, la Loi de l'impôt accorde à ces «couples» un avantage évalué globalement à quelque 350 millions \$.

Qu'une bonne partie de cette somme ait été empêchée par le parent non gardien grâce à la déduction permise, que cela n'ait en rien amélioré le sort du parent gardien, la Cour n'en a cure. De toute façon, souligne-t-on, les corrections nécessaires ne relèvent pas de l'application de la Loi de l'impôt, mais du droit familial. Si le parent gardien conteste le montant de la pension alimentaire, justement à cause de l'effet dépressif de l'impôt, il (ou plutôt elle) n'a qu'à retourner devant un juge pour une modification au montant de la pension.

En résumé, selon la Cour, la Loi de l'impôt n'est pas discriminatoire à l'endroit de ce groupe particulier des «couples séparés» auquel appartient Mme Thibaudau, elle leur est même profitable.

À cette logique toute légaliste, les deux juges féminins dissidents ont opposé une autre logique, tout aussi légaliste mais plus humaine. Selon les juges McLachlin et L'Heureux-Dubé, le principe de la déduction-inclusion contenu dans la Loi de l'impôt est bel et bien discriminatoire. Non pas à l'endroit des «couples séparés» en tant que couples, comme l'affirment leurs confrères, mais à l'endroit d'un seul des deux membres de l'ancien couple désormais séparé: le parent gardien.

Soit dit en passant, quelle mauvaise foi a pu pousser les juges majoritaires à insister pour qu'on traite les conjoints séparés comme s'ils formaient toujours une

entité sociale et financière unie comparable aux autres couples? À partir du jour où un couple n'est plus un couple mais deux individus qui doivent se partager la responsabilité de l'éducation des enfants, c'est du sort de chacun individuellement et non de «l'entité familiale» imaginaire dont il faut se préoccuper.

C'est avec rigueur, perspicacité et le souci continu de coller à la réalité que les juges féminins dissidents réfutent un à un les arguments du groupe majoritaire. L'une des deux femmes, la juge McLachlin, fait remarquer, avec justesse, qu'en même temps que la Loi de l'impôt autorise le parent qui verse la pension à déduire cette somme de ses revenus gagnés, elle ne permet pas une telle déduction des coûts de l'entretien des enfants pour le parent gardien et le force même à payer l'impôt sur les revenus gagnés par l'autre. Exit l'argument gouvernemental qui trouve si simple et si logique le fait de devoir ajouter ici les revenus déduits là. Simple à en être devenu simpliste.

Alors que la déduction est «automatique et absolue» pour le parent non gardien, écrit la juge McLachlin, «la possibilité pour le parent gardien de bénéficier d'un ajustement lui permettant de couvrir les sommes additionnelles d'impôt à payer est aléatoire et incertaine». Ce à quoi la juge L'Heureux-Dubé ajoute qu'en pratique, le droit de la famille est incapable de corriger le caractère inéquitable du partage initial opéré par le régime d'inclusion-déduction.

Ce régime impose donc, dans environ 30 % des cas, un «traitement préjudiciable» à l'endroit du parent gardien dont les revenus seraient supérieurs à ceux du parent non gardien. Et comme pour faire un pied de nez aux confrères, la juge McLachlin conclut que «même dans la perspective du couple, le régime engendre une inégalité importante».

Comme l'avait souligné la Cour d'appel, la juge McLachlin reconnaît aussi que les parents gardiens sont victimes de discrimination par rapport à tous les autres ménages qui ont la garde d'enfants mais qui ne sont pas obligés de déclarer les revenus d'une pension alimentaire au fisc.

Les cinq juges masculins l'ayant emporté par la force du nombre, mais certainement pas par la force des arguments, rien ne presse désormais Ottawa de changer la loi comme il se préparait à le faire. C'est malheureux car cette fameuse Loi de l'impôt est devenue au fil des ans un des symboles de l'iniquité du système fiscal canadien. Pas seulement en ce qui touche les parents séparés, mais aussi les couples unis qui ont la charge d'enfants et qui doivent payer autant d'impôt que les couples sans enfants.

Au Québec, le gouvernement provincial a récemment passé une loi pour forcer les pères séparés à assumer leur part des coûts de l'entretien des enfants. En matière de fiscalité, Québec est aujourd'hui beaucoup plus sensible qu'Ottawa aux lourdes charges qui sont assumées par les parents. C'est maintenant au tour du gouvernement fédéral de faire son autocritique. Non pas à la lumière du jugement majoritaire de la Cour suprême, mais des réflexions plus pertinentes proposées par les deux juges féminins dissidents. Et c'est au peuple d'exiger qu'on ne perde plus de temps.

**Les juges masculins l'ont emporté par la force du nombre, non des arguments.**

### LETTRES

#### Bipède impatient

Le 10 mai dernier à 13h30, le Centre muséographique de l'Université Laval a reçu un groupe de 12 visiteurs dont cinq étaient en fauteuil roulant. Lorsque l'ascenseur s'est arrêté, au rez-de-chaussée du pavillon Louis-Jacques Casault, un *homo sapiens sapiens* bipède, vêtu d'un joli complet-veston, s'y trouvait. Après l'entrée de deux premières personnes, le bipède, n'en pouvant plus, s'est impatienté, et il a demandé qu'on monte puisqu'il était pressé. Eric a reculé son fauteuil... Les gens qui font preuve de bêtise se trouvent partout apparemment.

Suzanne Pressé  
Québec, 10 mai 1995

#### Gauche et droite en France

Lors des réjouissances entourant l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République française, plusieurs personnes se sont déclarées soulagées du retour au pouvoir de la droite, après 14 ans de socialisme.

S'il est exact que depuis 1981, François Mitterrand a présidé la France après avoir été élu sous la bannière du Parti socialiste français, il n'en a pas été ainsi du gouvernement durant les deux périodes de cohabitation de 1986 à 1988 et de 1992 à aujourd'hui. Ce fut encore moins le cas en ce qui concerne les idées défendues et les politiques appliquées.

En effet, le programme et les idées de gauche ont eu cours durant la brève période de 1981 à 1983. Depuis lors, les socialistes ont mis en œuvre des politiques que la droite n'aurait pas reniées, qu'il s'agisse du franc fort, de la lutte à l'inflation, de la priorité au marché, bref, la voie unique du libéralisme économique.

Cette orientation fut à l'origine d'une progression majeure du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion qui ont rarement été plus élevés, même lorsque la droite était aux commandes. L'arrivée au pouvoir de la droite ne devrait donc pas beaucoup changer les choses, sauf rendre l'action conforme au discours.

Il reste à souhaiter que ce retour dans l'opposition soit salutaire pour la gauche et lui permette de se ressourcer de façon à pouvoir proposer aux Français un projet de société inspiré des idées de Jaurès, Blum et Mendès-France.

Marc-André Labrecque  
Ancienne-Lorette, 16 mai 1995

#### L'invisible barbelé

En cette journée souvenir de la fin de la Dernière Guerre mondiale, les journaux publient des reportages et des photos de victimes de camps de concentration. En voyant ces malheureux, mon cœur se serre et je me trouve chanceuse de vivre ici aujourd'hui en ce lieu de paix et de prospérité.

Paix et prospérité, dis-je? Oui, par cette journée de doux soleil printanier, les gens ont l'air heureux de vivre. Enfin, plusieurs d'entre nous. Mais certains ont comme un soupçon de détresse dans le regard. En y regardant bien, ils sont de plus en plus nombreux, avec l'air de plus en plus malheureux.

Le système économique confine à un camp de concentration non structuré les exclus de la société. Regardez-les, ils ont le teint blafard, ils sont angoissés, malades de corps et d'esprit. Bien sûr, ils sont libres. Personne ne les contraint. Ils sont libres de mourir dignement dans leur solitude ou de venir nous faire l'étalage de leur ostentatoire misère.

Pourquoi, nous qui jouissons du privilège de travailler et de gérer notre vie, laissons-nous faire ce désastre sans lever le petit doigt?

Nous n'avons plus le temps d'intervenir. Nous sommes occupés par notre important travail... Nous avons des budgets à réduire, de la production à rationaliser, du personnel à déboucher et des profits à réaliser!

Peut-être, un jour, quand notre société ne comptera plus qu'une majorité de parias du système et quelques rares «privilegiés» condamnés à rentabiliser par leurs nombreuses heures de travail un système de production toujours plus exigeant, peut-être aurons-nous une pointe de regret envers l'époque où la révolte eût été possible si nous n'avions pas été aussi lâches et égoïstes.

Thérèse Gagné  
Rimouski, 5 mai 1995

#### Le design, ce méconnu

Bravo à M. Théberge, directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, qui fait preuve de lucidité dans une situation économique difficile.

En faisant d'une pierre deux coups, le musée nous offre l'occasion de s'ouvrir l'esprit sur une discipline fort mal connue.

On qualifie trop souvent n'importe quoi de design dans les médias et l'exposition *Beauté mobile* permettra de percevoir le design autrement que par une chaise aux pattes crochues ou autres produits de même acabit.

Le design de produit, essentiel à l'économie, n'inclut pas seulement les sciences et la technologie, mais doit faire preuve d'une forte dose de sens artistique.

André Laurent  
Anjou, 12 mai 1995

FILION!  
AURAI-TU  
DEUX MINUTES?



## L'existence et la souveraineté du peuple

**O**n dit que nos artistes et créateurs sont moins enthousiastes que naguère pour le projet souverainiste. Cela est indiscutablement vrai. Pourtant, plusieurs artistes ont continué de s'engager dans notre débat préférendaire. Les mois d'hiver ont charrié leur lot d'articles, de conférences de presse, de mémoires soumis aux commissions régionales. Parfois, pour aller au fond des choses, il faut inverser la longitude.

À la fin de mars, au terme de l'exercice de la commission nationale, Jacques Parizeau échappa une petite phrase: les Québécois, révéla-t-il, «ne sont pas prêts» à appuyer le projet souverainiste. Moins de 72 heures plus tard, à la suite de l'effet conjugué des interventions de Lucien Bouchard et Bernard Landry, c'en était fini du projet initial de référendum printanier. À mes yeux, c'est le gouvernement qui n'était pas prêt: vacillations dans l'équipe ministérielle, errances dans le discours sur l'identité québécoise, flou dans le dossier autochtone et dans celui des protections constitutionnelles offertes à la minorité anglophone, incertitudes quant à la sorte d'union désirée avec le Canada.

L'absence d'enthousiasme des artistes cache la même réalité que la petite phrase de M. Parizeau. Si les artistes sont moins inspirés, c'est peut-être parce que le projet souverainiste n'est pas très enthousiasmant. Pour les fins de l'argumentation, on me permettra d'exagérer un peu. Il arrive encore trop souvent que la rhétorique souverainiste soit laissée entre les mains de personnages répondant aux caractéristiques suivantes: les dinosaures de la reconquête, les apôtres de la normalité nationale, les techniciens de l'épargne due à l'élimination des chevauchements, les spécialistes du créneau économique québécois dans l'univers de la globalisation des marchés. Faut-il se surprendre, dans un tel contexte, de noter que les artistes ont perdu leurs muses, que la jeunesse se complait dans l'indifférence et la population en général dans une certaine lassitude?

À quelques reprises, mais trop rarement, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard ont trouvé le ton juste. L'autonome dernier, M. Parizeau a rappelé à ses troupes que la souveraineté dépassait le Parti québécois. Capable de



GUY LAFOREST

grandeur, cet homme est assez fort pour imposer une telle qualité plus souvent à son propre parti. Quant à Lucien Bouchard, il a posé la question suivante ce printemps aux délégués du Bloc québécois rassemblés en congrès à Montréal: «Sommes-nous un peuple?» On touche ici à l'essentiel. Quelle que soit la question référendaire, Lucien Bouchard et les autres dirigeants souverainistes devraient sillonner le Québec pour demander à ses citoyens s'ils ont la conviction de former un peuple. C'est la vraie question.

Dans un mémoire soumis à la commission régionale de Chaudière-Appalaches, M. Luc Archambault — un créateur et l'un de nos meilleurs peintres — invite les souverainistes à remettre de l'ordre dans leurs priorités. Leur principal objectif, depuis 30 ans, a été et demeure la souveraineté de l'État du Québec. Jusqu'à présent, ils ne sont pas parvenus à convaincre une majorité de la population. J'ajouterais tout de suite qu'ils n'y parviendront jamais s'ils n'écourent pas des arguments semblables à ceux de M. Archambault. Inattaquable, la logique de ce dernier recèle des implications stratégiques importantes.

Celles et ceux qui militent en faveur de la souveraineté de l'État du Québec croient d'abord en l'existence du peuple québécois, peuple auquel ils attribuent la souveraineté. Les Québécois iront en référendum parce que le peuple est souverain. L'autonomie d'une communauté de délibération et d'action — la souveraineté du peuple — passe avant celle de l'État. Dans notre société, beaucoup de gens qui hésitent encore à pencher du côté de la souveraineté de l'État québécois, croient néanmoins en l'existence d'un peuple souverain, au Québec. Allez dire à Mario Dumont et aux électeurs de l'Action démocratique que le peuple québécois n'est pas souverain. Allez dire à au moins une bonne majo-

rité de l'électorat libéral que le peuple québécois n'existe pas. Pourtant, et sur ce point la démarche de M. Archambault rejoint la mienne, l'esprit de la réforme constitutionnelle de 1982 est limpide comme le cristal: non seulement le peuple québécois n'est pas souverain mais, en plus, il n'existe pas. Les «Québécois» ne sont que des Canadiens comme les autres, vivant accidentellement sur le territoire de la province de Québec, qui jouiraient des mêmes droits — c'est l'ode à l'uniformité de M. Trudeau — s'ils déménageaient dans une autre province.

Le projet référendaire serait vraiment rassembleur s'il permettait à une bonne majorité de la population d'affirmer une fois pour toutes l'existence et la souveraineté du peuple québécois, de la communauté politique québécoise, de la communauté politique québécoise. Luc Archambault pense qu'au lendemain d'un tel référendum, tous les députés québécois à Ottawa devraient être invités à l'Assemblée nationale pour proclamer avec leurs collègues l'existence et la souveraineté du peuple québécois. Un tel débat ferait M. Chrétien à montrer ses vraies couleurs. Réconciliable avec l'idée d'une fédération pluraliste, l'existence du peuple québécois n'est pas possible dans les catégories de la normalité canadienne.

Affirmer l'existence et la souveraineté du peuple québécois. Je parie que nous sommes prêts pour cette idée enthousiasmante.

**C**ette chronique est la dernière d'un cycle amorcé le 23 décembre 1994. Je remercie Bernard Descôteaux pour m'avoir offert une aussi belle tribune dans les pages du *Devoir*. Au fil des semaines, plusieurs collègues m'ont offert leurs judicieux conseils: Louis Balthazar, Réal Bélanger, Christian Dufour, Pierre-Gerlier Forest, Josée Legault, Simon Langlois et James Tully. Je leur en suis reconnaissant. Je remercie aussi les lecteurs du *Devoir* qui m'ont écrit, et auxquels j'ai rarement répondu. C'est à eux que je pense aussi en reprenant certaines des idées de Luc Archambault. À leur manière, selon une expression qui m'est chère, les lecteurs d'un journal d'idées contribuent à revivifier l'espace public.

C'est important, et ce sera encore plus formidable quand nous nous serons libérés des tentacules de la réforme de 1982.

### À PROPOS

#### ...des impôts sur la masse salariale

Les petites entreprises sont préoccupées non seulement par le niveau d'imposition en général, mais aussi par le niveau des impôts qui ne sont pas liés aux bénéfices d'entreprise. Les impôts non liés aux bénéfices comprennent les charges sociales telles que les primes d'assurance-chômage et d'assurance-santé, les primes d'indemnisation des accidents de travail et les taxes foncières. Ces impôts ne sont

pas reliés aux profits et, que la situation économique soit bonne ou mauvaise, les entreprises doivent les payer. Près des deux tiers de tous les impôts non liés aux bénéfices sont imposés aux paliers provincial et municipal (par exemple, l'indemnisation des accidents de travail, les charges sociales, les taxes d'affaires et les taxes foncières). **Rapport d'étape du fédéral sur la PME, avril 1995.**

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÏON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

## IDÉES

Prêts et bourses

## Un système à réformer

Concilier famille, études et travail est une réalité oubliée

CHRISTINE FRÉCHETTE

Fédération étudiante universitaire  
du Québec  
Appuyée par la Fédération  
des femmes du Québec

**L**e gouvernement du Québec a mis sur pied un Comité de travail sur l'aide financière. Celui-ci remettra en juin prochain son rapport final sur les réformes à apporter au système actuel qui reflète une réalité dépassée. Il importe que ce comité mette en place des mesures adaptées aux besoins des étudiants d'aujourd'hui.

Ainsi, de façon à ne pas compromettre l'accessibilité aux études, il doit remettre en question le principe de contribution du conjoint. Aussi doit-il se pencher sur la situation de plus en plus fréquente des personnes ayant des obligations familiales et professionnelles.

Aujourd'hui, se doter d'une bonne formation constitue un atout important pour qui veut intégrer le marché du travail ou pour qui veut améliorer sa formation. À ce chapitre, l'obtention d'une aide financière adéquate s'avère déterminante dans la décision de poursuivre ou non des études.

Pour les étudiants, le régime gouvernemental d'aide financière constitue souvent la source de revenu la plus importante. À bien des égards toutefois, le régime actuel s'avère mal adapté à la situation des années 90. En effet, celui-ci comporte plusieurs clauses qui contraignent tout particulièrement des femmes dans leur décision de poursuivre leur formation académique.

Pour les femmes mariées notamment, le régime d'aide financière prévoit une contribution fort importante du conjoint. Or, cette clause s'inscrit directement en opposition avec le principe d'autonomie financière que revendiquent les femmes depuis plusieurs années. Ce critère empêche des femmes d'obtenir leur indépendance financière. Qu'advient-il de la personne dont le conjoint refuse d'octroyer la contribution prévue ou ne peut tout simplement le faire

étant donné l'ampleur du montant requis (pour un revenu net après impôt de 25 000 \$, la contribution demandée est de 4640 \$)? Tout étudiant devrait avoir accès à un soutien financier adéquat, sans égard au consentement du conjoint de contribuer ou non.

Les femmes ayant des enfants à leur charge se voient également défavorisées. Devant partager leur temps entre les obligations familiales et académiques, elles peuvent difficilement se consacrer à leurs études à temps plein.

Cette situation leur pose une contrainte financière importante car le régime d'aide actuel n'offre aucun soutien aux personnes poursuivant des études à temps partiel. Le Québec est d'ailleurs la seule province qui n'offre pas de soutien financier à cette catégorie d'étudiants.

Incapables de subvenir à leurs besoins, ces personnes doivent donc travailler, ce qui leur laisse d'autant moins de temps à consacrer à leurs responsabilités familiales et à leurs études.

D'autre part, si le gouvernement décidait de rendre accessible l'aide financière aux étudiants à temps partiel (sous forme de prêt, probablement), il serait essentiel qu'il adapte le calcul de l'aide à la situation des femmes qui ont des enfants à leur charge.

À ce niveau, afin d'éviter aux personnes ayant des enfants — de femmes pour la majorité — de devoir assumer un niveau d'endettement gonflé par les frais de garde, il conviendrait d'offrir des bourses équivalentes à ces montants.

Une telle mesure permettrait l'élimination de cette barrière financière. En outre, ces frais de garde, qui sont déjà intégrés dans le calcul des étudiants à temps plein, ne devraient plus être sous-évalués comme c'est le cas actuellement.

À l'heure où le Comité de travail sur l'aide financière étudie les réformes qu'il serait opportun d'apporter au régime, il est à espérer que celui-ci saura prendre en compte les nouvelles réalités qui caractérisent nombre d'étudiants.

En somme, le régime d'aide financière devrait être accessible à l'ensemble des personnes désireuses de poursuivre leurs études. C'est ce principe qui devrait sous-tendre les décisions du comité.



PHOTO JACQUES GRENIER

Pour les étudiants, le régime gouvernemental d'aide financière constitue souvent la source de revenu la plus importante. À bien des égards toutefois, le régime actuel est mal adapté à la situation des années 90.

## Convertir le globe en vaste supermarché?

La compétitivité est une dangereuse obsession

FRANKLIN RUIZ B.  
Saint-Félicien

**L**e productivisme, la qualité totale, la mondialisation des marchés et la compétitivité sont des mots en vogue, répétés sur toutes les tribunes, comme un credo messianique de la part du néolibéralisme qui balait la planète à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. On nous martèle sans répit en nous disant que nous n'avons pas le choix et que c'est la voie incontournable. Est-ce qu'il s'agit de convertir le globe en un vaste supermarché soumis à la loi de l'offre et de la demande?

Il y a derrière tout cela quelque chose qui mérite d'être approfondi. Toujours la qualité, à n'importe quel prix, ce n'est pas un principe soutenable car il existe plusieurs exemples où la perfection est inatteignable (certains théorèmes mathématiques) et même non souhaitable. C'est le cas du système de rame électrique de train vendu par les Français aux Japonais. À la suite d'une installation minutieuse et précise qui caractérise bien ces derniers, ils ont vite constaté que l'usure était plus rapide que les rames électriques installées par les Français chez eux. Après vérification, il s'avérait que l'impressionnisme involontaire des Français lors de l'installation avait en fait produit l'effet contraire.

En relation avec le plan économique, Robert Lawrence souligne que le déclin de la part de l'industrie de l'emploi aux États-Unis est souvent imputé à un manque de compétitivité industrielle dû à des gains insuffisants de productivité, comparée à celle des services. Autrement dit, la vieille inquiétude pour les emplois industriels perdus en raison de l'automatisation approche plus de la vérité que l'actuelle préoccupation pour les emplois industriels perdus en raison de la concurrence étrangère.

«Plus performant qu'hier, moins que demain» n'est sûrement pas ce qui garantit le sain développement des individus et des sociétés. Au mieux, cette maxime peut-être servir les intérêts à court terme d'un système de production n'ayant d'autre visée que celle de produire pour consommer, et vice-versa (aliénation). La nécessité impérieuse de se dépasser sans cesse pour éviter d'être dépassé définitivement est une des principales caractéristiques du postmodernisme. Ce mode managérial consiste en fait à assurer la pérennité de l'obligation d'exceller en créant dans l'organisation un climat d'urgence permanent. Il s'agit en somme de plonger les employés dans une lutte à la course effrénée pour la survie. Il s'agit de vaincre ou périr.

Par ailleurs, tout dirigeant devrait être conscient qu'à vouloir être trop performant, on en vient à être contre-performant (Chalvin 1989). En d'autres termes, il semble qu'en matière de stress au travail, la modération ait bien meilleur goût. Le gestionnaire doit accepter les particularités (forces et faiblesses) de ses subordonnés et tenter d'en tirer le meilleur parti. Bref, il faut prendre les employés pour ce qu'ils sont, des êtres humains, non des machines et encore moins des dieux. Si tout travail mérite salaire, il mérite aussi repos. Autrement, l'impact social risque d'être inestimable.

Les tenants de la compétitivité font appel à la doctrine évolutionniste de Darwin pour asseoir leurs arguments. En fait, il déclare qu'il y a dans une population des individus meilleurs que d'autres et que la sélection naturelle, heureusement, existe pour éliminer les moins bons

et garder les meilleurs, améliorant ainsi la moyenne. C'est bien mais, en fait, cela n'explique absolument pas l'évolution du monde vivant. Au contraire, on peut dire que les bonds en avant du monde que l'on dit vivant ont été le résultat de ratés de la sélection naturelle. Ces bons en avant ont été provoqués par des êtres handicapés ou mal fichus, par des ratés, les moins bons, qui n'étaient pas comme tout le monde et qui, par conséquent, avaient de temps en temps des pouvoirs que les normaux n'avaient pas. Ce sont les handicapés qui ont colonisé la Terre avec leur cerveau trop gros et un larynx trop bas, ce qui leur a permis de tisser un réseau de communications d'une richesse infiniment plus grande que celles des autres animaux. Alors, il est faux de dire que, dans la nature, il y a toujours de la compétition. Il y a beaucoup de coopération. Dans l'évolution de l'homme, ce n'est pas la compétition qui nous a donné ce que nous avons de plus riche. Ce n'est pas elle qui nous a permis de faire avancer la science. Les grands scientifiques, découvreurs et artistes n'étaient dans aucune compétition. En fait, Socrate, Platon, Colomb, Michel-Ange, Newton, Pasteur, Van Gogh, Picasso, Einstein, Shakespeare étaient en combat contre eux-mêmes. Quels sont ceux qui sont compétitifs? Les militaires et les industriels. Mais qu'est-ce qui reste d'eux quelques

siècles ou même quelques années plus tard? Rien. Ce ne sont pas eux qui nous ont fait ce que nous sommes.

Il y a aussi ceux pour qui le progrès ne s'arrête pas. Mais, quel progrès? À quel prix? Nous avons toujours cru que le progrès économique, la justice sociale, l'éducation, la culture et la santé, l'égalité

devant la loi et toutes les garanties de la démocratie nous mettaient définitivement à l'abri des préjugés, de la haine et du pharisaïsme. Conservateurs, libéraux ou marxistes, le progrès était généralement pour nous une donnée linéaire et mesurable.

Il consistait à «aller de l'avant» en s'appuyant sur le capital, la technologie, le management, le marketing ou, selon sa position sur l'échiquier idéologique, sur la répartition des avoirs et des revenus, la création de biens et de services culturels. Bien sûr, nous avons progressé techniquement et scientifiquement et nous avons plus de confort dans les pays développés; toutefois, très peu de progrès sont faits sur le plan de la compréhension humaine. Les guerres du XX<sup>e</sup> siècle sont plus sauvages et plus meurtrières que celles du XIX<sup>e</sup>, qui l'étaient déjà beaucoup plus que celles du XVIII<sup>e</sup>.

La compétitivité est une dangereuse obsession et la vision d'une humanité efficace par la compétition, c'est horrible. Pour Albert Jacquard, être compétitif, cela veut dire accepter de détruire l'autre puisque je dois arriver avant lui. Je dois être un gagnant, donc je dois m'entourer de perdants. Cela n'est pas digne. C'est l'utopie du «zéro homme», l'utopie du «zéro liberté» qui nous mène directement au suicide collectif.

La maîtrise partielle par les hommes sur la nature leur fournit plus d'armes pour se combattre que de raisons pour s'entendre. Et pourtant, nous devrions savoir qu'on peut obtenir beaucoup plus en coopérant, en s'entraînant en équipe, en famille, avec le quartier, en collectivité et en étant solidaires avec les humains d'autres nations. Plusieurs études sérieuses sur les effets de l'altruisme démontrent qu'une interaction positive avec les autres est un facteur bénéfique pour la santé.

## Mines à sécurité maximum

Quelques recommandations provenant de mineurs pour la réorganisation du travail

SUZANNE DANSEREAU

Centre d'études sur les régions en développement  
Université McGill

**L**es 12 morts accidentelles ces 11 derniers mois dans les mines du Québec rappellent à quel point les conditions de travail y restent dangereuses. Les mineurs le savent bien, puisque de 1987 à 1994 ils ont vu se produire 57 accidents mortels, 8000 accidents indémnisés.

Or, il semble qu'à moins de catastrophes, nous refusons de constater la gravité du problème. Il a fallu l'effondrement à la Belmorale, qui fit huit morts en 1980, pour que le Conseil exécutif demande une enquête; dix ans plus tard, après 24 décès en deux ans, le ministre Savoie lançait une autre enquête. Plus récemment, à cause d'une augmentation du nombre de décès en 1994, on a demandé au coronar André Bouliane d'examiner tout spécialement les chutes de roches.

Les diverses enquêtes concluent que l'imposition de normes et règlements ne suffirait pas à résoudre le problème et qu'il faudrait créer un environnement sécuritaire, en réorganisant le travail et en améliorant la formation. Une telle réorganisation serait complexe, mais grâce à une étude réalisée en 1989-90 sur les mines souterraines, nous sommes à même d'identifier les principales mesures qui s'imposent. Cette étude porte sur l'organisation du travail et sur la qualification des mineurs face aux changements technologiques; elle insiste sur ce qu'en disent les mineurs, qui bien sûr connaissent les conditions sous terre.

## Les points essentiels

Premier point essentiel: l'absence des superviseurs de première ligne dans les chantiers de production, des superviseurs qui sont pourtant responsables de la sécurité et de la production. Un superviseur voit les travailleurs de son équipe au début et à la fin du quart de travail. Puis, les mineurs rapportent qu'il visite chacun des chantiers plus qu'une fois par quart de travail.

Les mineurs travaillent donc de façon plutôt indépendante, et si pour la plupart ils aiment cette autonomie, ils doivent se débrouiller seuls quand l'imprévu surgit. Et les imprévus sont la norme. Les mineurs, surtout les plus jeunes, déplorent l'absence du superviseur aux moments critiques. Les objectifs de production aggravent la situation, puisqu'ils obligent à travailler sous pression. De plus, les mineurs se retrouvent souvent seuls dans des coins isolés de la mine, ce qui augmente les risques.

Dans les mines modernes, mécanisées, ces problèmes sont plus aigus du fait de la complexité des opérations. Le superviseur doit coordonner un nombre toujours plus grand de départements tech-

niques, une variété accrue d'équipements, une multiplication des déplacements entre chantiers de travail, ce qui réduit sa capacité d'intervention.

Tous les rapports d'enquête recommandent d'améliorer la formation. Formation obligatoire, préconisait le rapport Savoie. Or, si le ministère de l'Éducation a bel et bien conçu un programme spécialisé, seules 14 des principales mines du Québec en ont fait usage à ce jour.

Même adopté partout, ce programme ne réglerait pas le problème puisqu'il laisse dans l'ombre certaines compétences essentielles au travail minier. Abstraction faite de la formation spécialisée en déblaiement qui dure 63 heures, le programme prétend former des mineurs en 115 heures (soit 88

**Le rapport Savoie recommandait d'introduire des cartes de compétence comme il en existe pour les divers corps de métier. Ce serait enfin reconnaître qu'il s'agit bel et bien d'un métier, d'un travail spécialisé.**



plus 27 pour la sécurité), ce qui revient à former des mineurs en trois semaines. Plusieurs des mineurs que nous avons rencontrés ont suivi de tels cours. Ils sont d'avis que même en version longue, ces cours ne suffisent pas. On n'en sort pas bon forger, par exemple, et le cours insiste sur l'utilisation de la machinerie, négligeant d'autres compétences identifiées dans l'étude citée plus haut.

Comme les programmes de formation n'enseignent pas tout, il faudrait reconnaître que le travail du mineur s'apprend aussi avec l'expérience. Le rapport Savoie recommandait d'ailleurs d'introduire des cartes de compétence comme il en existe pour les divers corps de métier. Ce serait enfin reconnaître qu'il s'agit bel et bien d'un métier, d'un travail spécialisé.

Par ailleurs, les compagnies cherchent une plus grande souplesse dans l'attribution des tâches. Elles élargissent les descriptions de postes, afin de pouvoir affecter un nombre réduit de travailleurs à une plus grande diversité des tâches et de machinerie.

## L'importance de la formation

Tout cela nous ramène à l'importance de la formation. Alors qu'on exige d'eux de la polyvalence, les mineurs du Québec et de l'Ontario déplorent n'avoir pas accès à une formation adéquate, ce qui entraîne de «mauvaises habitudes» de travail et donc plus d'accidents.

Le travail minier s'accomplit sous pression. Il faut produire en dépit des imprévus et des problèmes, souvent sans l'appui des superviseurs et du personnel spécialisé. De plus, le calcul de la prime au rendement ne tient pas compte des tâches classées «non productives», comme l'écaillage, pourtant indispensables à la sécurité; la prime se paie seulement en fonction de distances forcées et dynamitées ou du nombre de tonnes produites sur un chantier.

Quoi qu'on en dise, plusieurs aspects de l'organisation du travail sont essentiels à la sécurité.

Il faut donc insister sur la formation, en revoyant le contenu des programmes pour y inclure les tâches d'évaluation, d'organisation et de prise de décisions, en plus de prévoir une formation technique adéquate liée à la machinerie. Une bonne formation améliorera la sécurité tout en rendant les compétences transférables d'une mine à l'autre. Il faut aussi reconnaître officiellement la compétence acquise avec l'expérience. Il faut modifier les facteurs de calcul de la prime au rendement; réduire le travail solitaire et renforcer le rôle du superviseur de première ligne en matière de sécurité.

Ces recommandations pas tout à fait originales viennent en bonne partie des mineurs eux-mêmes. Les mettre en œuvre, ce serait lancer des réformes attendues depuis longtemps.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (relecteurs); à l'information de la section (Tourisme): Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay, à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (éditorialiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **LA DOCUMENTATION:** Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ:** Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Anis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Michèle Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaires). **L'ADMINISTRATION** Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Florine Cormier, Céline Fauriol, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane nielle Ponton, Danielle Ross. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane nielle Ponton, Danielle Ross. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hdon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

THIBAUDEAU

SUITE DE LA PAGE 1

La Cour considère que le régime canadien de pensions alimentaires pour enfants, qui autorise de surcroît le payeur à déduire de son revenu imposable les sommes allouées, est non seulement légal, non discriminatoire et n'enfreint pas le droit à l'égalité garantie par la Charte des droits et libertés, mais qu'il est carrément avantageux pour les couples séparés ou divorcés.

Accueilli avec amertume par la principale intéressée, qui a dit y voir la preuve d'une justice faite par les hommes, pour les hommes en vertu de laquelle c'est «l'argent qui gagne», le jugement, prononcé en matinée, a aussitôt suscité des commentaires rassurants de la part du gouvernement.

«La Cour a son rôle, et le gouvernement a le sien», a déclaré le ministre de la Justice, Allan Rock, promettant une révision de la loi. Il a rappelé qu'Ottawa était actuellement à préparer un projet de réforme globale du régime de pensions alimentaires, qui touchera tant le calcul de celles-ci que leur structure de taxation et le respect des ordres de paiement. Il «espère» que ce projet, garant d'une restauration de l'équité fiscale, pourra être soumis aux Communes avant l'ajournement de l'été.

«Mme Thibault n'a pas perdu sa cause, a ajouté M. Rock. Elle a réussi à attirer l'attention non seulement des tribunaux, mais du public et du Parlement sur des questions fondamentales. Sa contribution est considérable. Grâce à sa ténacité, le dossier fait maintenant partie des priorités nationales.»

Le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, a aussi annoncé hier son intention de modifier la loi du Québec régissant les pensions alimentaires. Le ministre de la Justice, Paul Bégin, estime toutefois que ces modifications devront sans doute être harmonisées avec la législation fédérale pour être applicables.

Exprimant, ainsi que le chef libéral Daniel Johnson, son admiration pour le courage de la plaignante, M. Parizeau a annoncé en Chambre qu'il demandait à trois ministres de préparer un rapport «sur ce qu'on doit faire pour corriger la situation que Mme Thibault a soulevée.»

Ce rapport sera d'abord soumis au comité des priorités du gouvernement, puis au conseil des ministres. «Je compte beaucoup sur le comité des priorités, où il y a trois femmes et trois hommes, pour montrer à Mme Thibault, qui manifeste de l'aigreur en disant que les lois sont faites par des hommes et pour des hommes, que les lois sont faites par les hommes et les femmes pour les hommes et les femmes.»

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion qui souligne la détermination dont a fait preuve Mme Thibault, qui s'est battue depuis quatre ans pour amé-

liorer la condition de vie des familles monoparentales.

Motif de discrimination

D'abord déboutée par la Cour canadienne de l'impôt, Susan Thibault avait par la suite remporté une victoire majeure en Cour d'appel fédérale le 3 mai 1994. Deux semaines plus tard, le gouvernement fédéral, soucieux d'éviter l'anarchie juridique et l'engorgement des tribunaux, promettant aussi des modifications législatives, décidait toutefois d'interjeter appel devant la Cour suprême.

Essentiellement, Mme Thibault a fait valoir que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux pensions alimentaires versées à des enfants violant la Charte en exerçant une discrimination fondée sur le sexe (98 % des parents bénéficiaires sont des femmes). Reconnaisant un motif de discrimination, la Cour d'appel le faisait cependant reposer plutôt sur le «statut de famille», prenant prétexte de ce que lorsque la charge d'enfants est confiée non pas à un ex-conjoint mais à un tiers — oncle ou tante, grands-parents, tuteur —, les pensions deviennent non imposables.

Mais la Cour suprême en a décidé autrement. D'abord, les juges majoritaires ont statué que le bien des enfants devait être considéré en priorité. Or, comme le parent payeur a, dans la grande majorité des cas, un taux d'imposition plus élevé que son ex-conjoint, le régime actuel est favorable aux enfants, car les couples séparés paient moins d'impôt que les couples mariés.

Les clauses de la Loi de l'impôt sur le revenu «s'appliquent au niveau du couple et visent à minimiser les incidences fiscales des versements de pension alimentaire, dans le but de promouvoir le meilleur intérêt des enfants en permettant que plus d'argent soit consacré à leur entretien. Le régime conférerait plutôt un avantage à l'«unité familiale» après le divorce», écrivent les juges Peter Cory et Frank Iacobucci.

Or, «le fait que l'un des membres de cette unité puisse retirer de la loi un avantage plus grand que l'autre n'entraîne pas en soi une violation» de la Charte, poursuit-on.

De plus, observe le juge Charles Gonthier, «le droit au même bénéfice de la loi signifie non pas que chaque contribuable a un droit égal aux mêmes sommes, déductions ou avantages, mais seulement qu'il a un droit d'être également régi par la loi. Il ne faut pas confondre le concept d'équité fiscale avec la notion de droit à l'égalité.»

De son côté, l'avis minoritaire développé par les juges Beverly McLachlin et Claire L'Heureux-Dubé souligne que le régime d'imposition n'est pas aussi à sens unique qu'on pourrait le penser. Dans 30 % des cas, lit-on, le régime a pour effet d'augmenter la charge fiscale des deux parents; et lorsqu'il est avantageux, c'est presque toujours le parent non gardien qui en profite.

MAÎTRES ANCIENS

D'après le roman de Thomas Bernhard; adaptation et mise en scène de Denis Marleau. Décor de Claude Goyette. Costumes de Lise Bédard. Éclairages de Guy Simard. Musique de Denis Gougeon. Avec Gabriel Gascon, Pierre Collin, Pierre Lebeau, Henri Chassé, Alexis Martin et Marie Michaud. Co-production Ubu-FTA-CNA. À l'Usine C ce soir et samedi.

ROBERT LÈVESQUE LE DEVOIR

Denis Marleau, qui signe à nouveau une superbe mise en scène, rigoureuse et stupéfiante, a parfaitement compris le caractère intime et désespéré du roman de l'Autrichien dérangeant, féroce et sublime, unique, Thomas Bernhard. Il signe un *Maitres anciens* qui passe au théâtre avec l'élégance éblouissante du coup de maître.

En l'adaptant, en y doublant les personnages de Reger et Azbacher, en créant un lieu d'angoisse, il fait de ce roman logorrhéique et fou un intense théâtre intérieur; c'est le monde rigoureux et combatif d'un vieillard cul-

Un panthéon infernal

tivé et idéaliste qui, entrant dans le musée où il vient tous les deux jours depuis 36 ans s'asseoir sur la même banquette parce que la température de 18 °C est idéale pour sa peau, entre dans son musée mental; entouré de tableaux de maîtres anciens (de philosophes et de musiciens dont la fréquentation lui est insupportable), il est en fait dans un panthéon infernal, d'où il aime détester le monde.

Le roman de Bernhard se déroule dans le récit qu'Azbacher fait en répétant ce que lui a dit Reger, hier, avant, là maintenant puisqu'ils ont rendez-vous. Reger est un critique musical désabusé qui a trouvé en Azbacher (et en Irssieler le gardien) des portes-paroles idéaux. Admiratifs, inconditionnels et fidèles. Tout le roman, un seul et fluide paragraphe, est le rapport relayé de l'état d'esprit de Reger, philosophe revenu de tout et mal remis de la mort de sa femme. Le roman est un chef-d'oeuvre. Son adaptation par Marleau est sidérante.

Marleau réussit un travail prodigieux de précision et d'intelligence. Il a choisi de mettre en scène deux Reger et deux Azbacher pour jouer du trafic de répliques et entrer largement dans le champ du récitatif, appliqué à merveille le système musical de l'écriture de Bernhard qui relève de la variation multiple et continue, spirale et incessante. C'est totalement réussi sur le plan sonore et dialogal.

Le décor de Goyette impose l'idée de panthéon, c'est un peu une prison aussi dans laquelle les personnages et les doubles sont autant d'ombres parlantes, répercutantes dans ce huis clos. C'est absolument magnifique sur le plan visuel et théâtral.

On a vu des pièces de Bernhard à Montréal, mais jamais n'a-t-on atteint, comme dans ce *Maitres anciens*, à l'univers angoissant et cynique — et fort drôle, grinçant — de cet auteur capital. Marleau impose Bernhard avec une maestria de grand metteur en scène.

Les comédiens sont tous formidables de netteté, de précision dans la force du trait. Pierre Collin touche ici au pur génie d'acteur. Il est le plus proche du ton rageur et astucieusement grandiloquent de Bernhard, à tel point qu'il fait sentir un certain fléchissement lorsque son Reger cède la place au Reger de Gabriel Gascon, plus sobre, plus neutre. Pierre Lebeau en Azbacher crée avec Collin un superbe duo. Ces deux-là sont sublimes. Et les autres très bien.

J'aime peu l'idée d'avoir demandé à une comédienne de jouer le rôle de l'Anglais qui, un jour, s'assoit sur la banquette de Reger. Non pas que Marie Michaud l'interprète mal, parce que cela n'ajoute rien et brise le caractère de «monde d'hommes» que Bernhard a créé dans ce roman.

Cela dit ce *Maitres anciens*, qui ouvrirait le FTA, est un grand spectacle, avec des moments stupéfiants, des envolées inoubliables, des proférations formidables, dans un choc de théâtre qui répond d'un art de le servir en y réinventant des leurs subites et prégantes.

De notre édition finale d'hier



MONNAYER Défi pédagogique

SUITE DE LA PAGE 1

défendre leurs membres. C'est une période difficile», dit-elle. Elle rappelle que la base militante du PQ est, en partie constituée de professeurs, d'employés d'hôpitaux, de syndiqués. Elle convient que son parti a «un défi pédagogique» à relever, de manière à ce que chacun fasse la part des choses.

À cet égard, la question de la fermeture des hôpitaux à Montréal sera débattue, samedi, à la réunion du conseil national du Parti québécois, pendant une heure, à la demande des péquistes de Montréal-Centre. Ce sera l'occasion pour le gouvernement d'expliquer ses intentions et pour les partisans d'exprimer leurs craintes. «Il faut espérer qu'on trouvera l'équilibre», a-t-elle dit.

Elle ne croit pas que les syndicats vont chercher à utiliser la campagne référendaire pour faire triompher leurs revendications. «Tout ça va rentrer à un moment donné, l'essentiel va l'emporter.»

Les chefs syndicaux, qui rencontraient le premier ministre Parizeau à Québec, hier, donnent raison à Mme Simard.

«Pour le projet collectif de la souveraineté, le mouvement syndical va être certainement au front, a déclaré Gerald Larose, parce que ça va correspondre à ses intérêts. Il est clair que dans la campagne référendaire, il va apparaître beaucoup plus clair à l'ensemble des syndiqués et des travailleurs du secteur public que la souveraineté est une partie des solutions des problèmes du secteur public», a-t-

il ajouté.

«Dans le cadre d'une opération de redressement des finances publiques, il est impensable que l'on ne veuille pas mettre la main sur l'ensemble de nos avoirs, sur les 29 milliards \$ que les Québécois versent à Ottawa en taxes et en impôts», a-t-il dit.

Il n'en reste pas moins que la décision de la FAS de se dissocier du mouvement souverainiste ne doit pas être prise à la légère. «Les gens sont en état de choc», a dit M. Larose. Et ce qu'ils lancent, avec cet «immense coup de gueule», c'est «un message clair au gouvernement qu'on ne peut pas continuer à gérer l'ensemble du secteur public de la façon que ça se fait sans que ça pose des problèmes d'adhésion, d'enthousiasme par rapport au projet politique». Mais jamais, a-t-il dit, la CSN ne va «remorquer la souveraineté à des intérêts particuliers».

De la même façon, le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, constate que «certaines actions gouvernementales diminuent l'enthousiasme de nos membres». Cependant, la FTQ ne veut surtout pas en faire une stratégie. Il est très clair qu'on ne mêlera pas la négociation du secteur public avec la souveraineté.

Lorraine Pagé, qui a sévèrement critiqué le gouvernement avant-hier, a pour sa part réitéré que «l'appui de la CEQ à la souveraineté est indéfectible. Et c'est parce que cet appui est indéfectible que nous pouvons nous autoriser à être tout à fait critiques, quand il le faut, sur les autres questions».

SUITE DE LA PAGE 1

du les gouvernements partiellement responsables du départ des Nordiques. «Nous n'avons jamais obtenu de la Ville ou des gouvernements une quelconque aide financière.»

«La situation financière du club était devenue très alarmante. Nous nous sommes résignés à vendre», a affirmé M. Aubut. Le propriétaire des Nordiques avait pourtant dit que «les Nordiques seraient à Québec pour toujours» lors du rachat de l'équipe par un groupe de cinq actionnaires, en 1988, au coût de 14 millions \$.

La fin des Nordiques était en quelque sorte annoncée dès janvier dernier, alors que la majorité des propriétaires de la Ligue nationale de hockey avaient refusé d'imposer une taxe sur la masse salariale des équipes. Québec a été victime de la flambée des salaires et de l'étroitesse de son marché de quelque 600 000 personnes.

Les Nordiques de Québec évaluent que le départ du club se traduira, uniquement pour la région de Québec, par une perte de 50 millions \$ et 600 emplois à temps plein. Il faut aussi compter 25 millions \$ en retombées ailleurs au Québec et 22 millions \$ dans le reste du Canada.

Le maire de Québec Jean-Paul Allier remet cependant certains de ces chiffres en cause. «Faites-m'en donc la liste, de ces emplois», a-t-il répliqué du tac au tac. «Les retombées économiques directes générées par les Nordiques n'étaient, somme toute, pas si importantes», estime le maire de Québec.

M. Aubut avait avancé trois conditions au maintien de l'équipe à Qué-

bec: la construction d'un nouvel amphithéâtre; les pertes d'exploitation devaient être encaissées par le gouvernement tant que l'équipe n'aurait pas accès au nouveau centre sportif; et l'appui financier du gouvernement à plus long terme si le besoin se faisait sentir.

Le gouvernement du Québec avait proposé une aide financière aux Nordiques, mais Marcel Aubut avait qualifié l'offre «d'irréaliste», estimant qu'elle ne comportait «aucune garantie» de construction d'un nouveau colisée.

Il ne reste plus des Nordiques que le souvenir et la mise sur pied d'une fondation, vouée à la création d'emplois et au développement du sport amateur dans la région de Québec. Marcel Aubut et ses partenaires y investissent 10 millions \$.

Le premier ministre tout comme le maire de Québec estiment que la Ville et le gouvernement ont tout fait pour sauver les Nordiques. «On ne pouvait rien faire de plus, comme ville, comme région, comme gouvernement, affirme le maire. Aller plus loin que ça sans plafond salarial, c'était brancher une entreprise privée sur les fonds publics sans savoir où ça s'arrête.»

Le gouvernement péquiste s'est livré, hier, à une sobre oraison funèbre des Nordiques, desquels on a tout fait pour prévenir le départ, croit le premier ministre Jacques Parizeau. «Cela termine un chapitre, dont il n'y a pas lieu de considérer que ça soit particulièrement un dénouement agréable», a déclaré M. Parizeau en Chambre.

Dans la Vieille Capitale, le départ des Nordiques marque la fin d'une histoire d'amour de 23 ans, riche en rebondissements et émotions fortes.

Avec PC et CP

TORONTO Ici on crie «Chou!» plus souvent qu'à son tour

SUITE DE LA PAGE 1

sans communiquer vraiment. Il y a une famille de gitans qui dorment la nuit sous des couvertures trouées en face de l'ancienne église du Suquet et sur lesquels des festiviéristes en smoking trébuchent. Il y a le cirque habituel du gratin. Il y a la presse pâlotte — faute de temps pour se faire bronzer — qui joue du coudé pour entrer aux projections. Aux premières lignes: les privilégiés des quotidiens, qui passent partout (porteurs de cartes roses — j'en suis — ou blanches — encore plus haute dans la hiérarchie journalistique). Aux dernières: les intouchables des hebdo et des mensuels (détenteurs de cartes bleues et jaunes, refoulés à l'entrée dès que la séance est courue). Les cris des journalistes exclus sont scènes de la vie quotidienne.

Le Québec est un public poli qui hie rarement les créateurs. Autre pays, autre mœurs, ici on crie «Chou!» plus souvent qu'à son tour. Mais jusqu'à maintenant, la presse cannoise avait épargné le Portugais Manuel de

Oliveira, réputé intouchable. À 81 ans, ce pionnier tourne depuis 1929. Il a commencé au temps du muet puis, depuis 20 ans, réalise un film par année. Souvent sans appui officiel de l'État, avec les moyens du bord, courageux, adulé des cinéphiles, sautant de chefs-d'œuvre à des films à la facture d'amateur. Fallait-il que son *Convent* soit mauvais, hier, pour que ce vieil habitué de Cannes, quelquefois primé, toujours respecté, ait reçu un accueil aussi houleux!

Vraiment, il faudrait emprunter à l'Europe quelques-unes de ses coutumes. Car rien de plus agréable que de hurler «Chou!» après avoir été exaspéré de la sorte durant une heure et demie. Le film donne la vedette à Catherine Deneuve, à John Malkovich et à Leonor Silveira. La brochette était attirante. Mais avec de tels dialogues, rien à faire. *Le Convent* prétend mettre en présence les forces du bien et celles du mal, le mal se présentant sous la forme d'un vil séducteur portugais (Luis Miguel Cintra) qui espère séduire Catherine Deneuve, laquelle joue l'épouse d'un universitaire persuadé que sous le nom de

Shakespeare s'est caché un auteur espagnol. Dans l'ancien couvent d'Arrabida, dont les archives poussiéreuses cachent peut-être le secret convoité, une jeune et pure jeune fille viendra troubler le cœur des hommes. Le film joue avec les symboles, courtise les dialogues distancés et perd toute crédibilité à travers ces répliques récitées sans conviction par une Deneuve dont le registre paraît plus restreint que d'habitude, ce qui n'est pas peu dire. Même Malkovich n'arrive pas à suivre. Des audaces tombent à plat, des tentatives de s'envoler sur un nuage de mythes et de traquer Belzébuth dans son antre s'écrasent sur le grotesque des gros sabots de la mise en scène. Pénible et sans appel!

En compétition toujours, autre film très attendu: *N'oublie pas que tu vas mourir*, de Xavier Beauvois, réalisateur de *Nord*, jeune talent de la relève française qui s'octroie aussi le rôle principal dans ses films. *N'oublie pas que tu vas mourir* a des problèmes de construction et de vraisemblance, mais dans la catégorie, si nombreuse cette année, des films de génération X confrontée à un futur

impossible, l'œuvre de Beauvois a l'avantage de glisser mieux que d'autres, d'avoir des plages de douceur et des moments de grâce furtifs.

Le film raconte l'aventure de Benoît (Xavier Beauvois) qui se jette dans la drogue pour échapper au service militaire et n'en récolte qu'une fâcheuse séropositivité. S'en suit pour lui une vie autodestructrice dont l'issue est la mort. Malgré l'amour de Claudia (Chiara Mastroianni), malgré les mirages de l'Italie, il ira à la rencontre de son destin. Beauvois affirmait en conférence de presse s'être soigneusement documenté sur la brutalité des sergents au service militaire, sur le trafic de la drogue, sur les affres du manque. Pourtant, quelque chose sonne faux dans *N'oublie pas que tu vas mourir*, comme dans la plupart des films abordant la narcomanie et la fuite en avant d'une certaine jeunesse aspirée vers la mort. On sent que ce thème *destroy* est observé de l'extérieur, sans humour, sans nuances, en sombrant dans une caricature qui, à travers le traitement de Beauvois, s'échappe un peu du moule mais n'atteint pas au crédible.

Déduction des frais d'emploi des salariés : 0 \$. Exemption sur les gains de capital des PME : 500 000 \$. Pourquoi?

IL Y A UNE AUTRE FAÇON DE FAIRE UN BUDGET. AVEC ÉQUITÉ.



LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344 (514) 985-3344 PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux. DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30 Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390 Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559